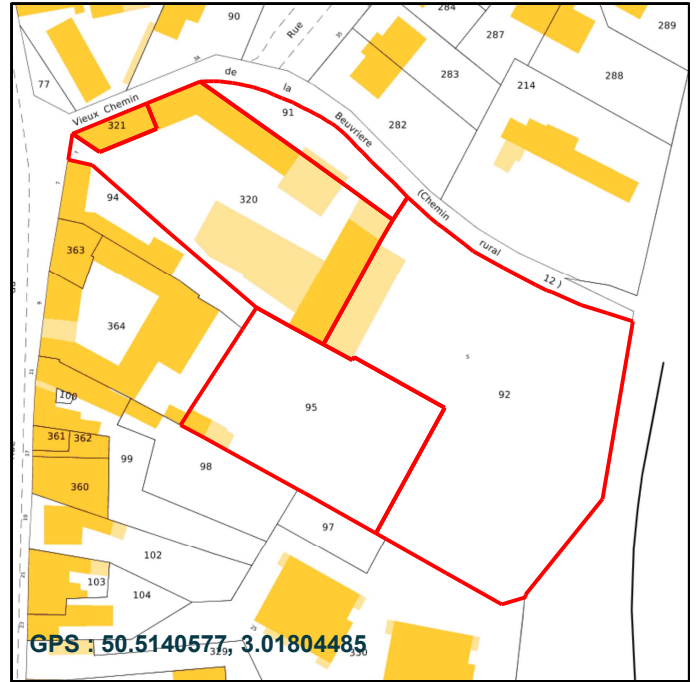


Le présent dossier d'informations sur les risques est établi en application des articles L 125-5, L 125-6 et L125-7 du Code de l'Environnement, à la demande de :

Maître Edouard LEMBREZ
Notaire à 59113 | SECLIN



Bien Concerné

Adresse :
5-7 rue du Général de Gaulle
59133 PHALEMPIN
Réf. Cadastreale Principale : 000-AB-91

Identification des Parties

Vendeur :
VINCI IMMOBILIER NORD EST
Acquéreur :
*

Synthèse des risques recensés sur la commune

Situation du bien

Plan de prévention des risques naturels - PPRN	Non exposé
Plan de prévention des risques miniers - PPRM	Non exposé
Plan de prévention des risques technologiques - PPRT	Non exposé
Secteur d'informations sur les sols - SIS - dans un rayon de 500 m	Non exposé
Zonage sismique	2 faible
Radon niveau 3	Non exposé
État des Nuisances Sonores et Aériennes - ENSA	Non exposé
Installations rejetant des émissions polluantes - IREP - dans un rayon de 5000 m	Exposé
Installations classées pour la protection de l'Environnement - ICPE - dans un rayon de 1000 m	Exposé
Sites et sols pollués - BASOL - dans un rayon de 500 m	Non exposé
Anciens sites industriels et activités de service - BASIAS - dans un rayon de 500 m	Exposé
Installations nucléaires - dans un rayon de 20 km	Non exposé
Commune soumise au recul du trait de côte	Non exposé

Nous attirons l'attention des utilisateurs sur le fait que seules les parcelles principales représentées en rouge sont utilisées lors de l'interrogation des différents risques (ou informations) recensés. Conformément au décret n°2022-1289 nous vous conseillons de réaliser un nouveau document sur les parcelles secondaires représentées en vert.

INDEX

SYNTHESE DES RISQUES ET CONTRAINTES	1
Informations des Acquéreurs et Locataires - IAL	3
CARTOGRAPHIE DES ZONES DE RISQUES	4
Inondation (PPR Wahagnies-Ostricourt)	5
RECU DU TRAIT DE CÔTE	6
SÉISMES	7
RADON	8
ÉTAT DES NUISANCES SONORES ET AÉRIENNES (ENSA)	9
RISQUES RECENSÉS	11
Risques	11
Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle	11
Atlas de Zone Inondable - AZI	11
Plan Communal de Sauvegarde - PCS	11
Dossier de Transmission d'Information au Maire (ex : DCS et PAC) - TIM	11
Document d'information communal sur les risques majeurs - DICRIM	11
Plan de prévention de risques miniers - PPRM	11
Plan de prévention des risques naturels prévisibles - PPRN	11
Plan de prévention de risques technologiques - PPRT	11
Programmes d'Actions de Prévention des Inondations - PAPI	11
POLLUTIONS DES SOLS, ANCIENS SITES ET SIS	13
INSTALLATIONS INDUSTRIELLES	15
Registre des Émissions Polluantes des Installations Industrielles - IREP - 5 km	15
Installations Classées pour la Protection de l'Environnement - ICPE - 1000 m	17
INSTALLATIONS NUCLÉAIRES	18
CANALISATIONS DE MATIÈRES DANGEREUSES	19
INONDATIONS	20
ZONES SENSIBLES AUX REMONTÉES DE NAPPES	21
RETRAIT-GONFLEMENTS DES SOLS ARGILEUX	22
MOUVEMENTS DE TERRAIN	23
CAVITÉS SOUTERRAINES	24
ANNEXES	25
ASSURANCE	27
SOURCES	29

Informations des Acquéreurs et Locataires - IAL

Etat des risques et pollutions

aléas naturels, minier ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués

! Attention ... s'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner l'immeuble, ne sont pas mentionnés par cet état.
Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en **annexe** d'un contrat de vente ou de location d'un immeuble.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° du 23 / 07 / 2020 mis à jour le

Adresse de l'immeuble 5-7 rue du Général de Gaulle
Code Postal (INSEE) 59133 (59462)
Commune PHALEMPIN

Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N 1 oui ☐ non ☒
prescrit ☐ **anticipé** ☐ **approuvé** ☒ date 21 / 01 / 2008

¹ Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

inondations ☒ autres
détails Par ruissellement et coulée de boue
Inondation

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement d'un PPRN 2 oui ☐ non ☐

² Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui ☐ non ☐

Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques miniers (PPRM)

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M oui ☐ non ☒

Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques technologiques (PPRT)

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T oui ☐ non ☒

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

> L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en
zone 1 ☐ zone 2 ☒ zone 3 ☐ zone 4 ☐ zone 5 ☐
très faible faible modérée moyenne forte

Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

> L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3 oui ☐ non ☒

Information relative à la pollution de sols

> Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS) dans un rayon de 500m oui ☐ non ☒

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T*

* catastrophe naturelle minière ou technologique

> L'information est mentionnée dans l'acte de vente oui ☒ non ☐

Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

Carte PPRN inondation (PPR Wahagnies-Ostricourt)

Vendeur - Acquéreur

Vendeur(s)

VINCI IMMOBILIER NORD EST

Acquéreur(s)

*

Dates

Date 14/06/2023

Fin de validité 14/12/2023

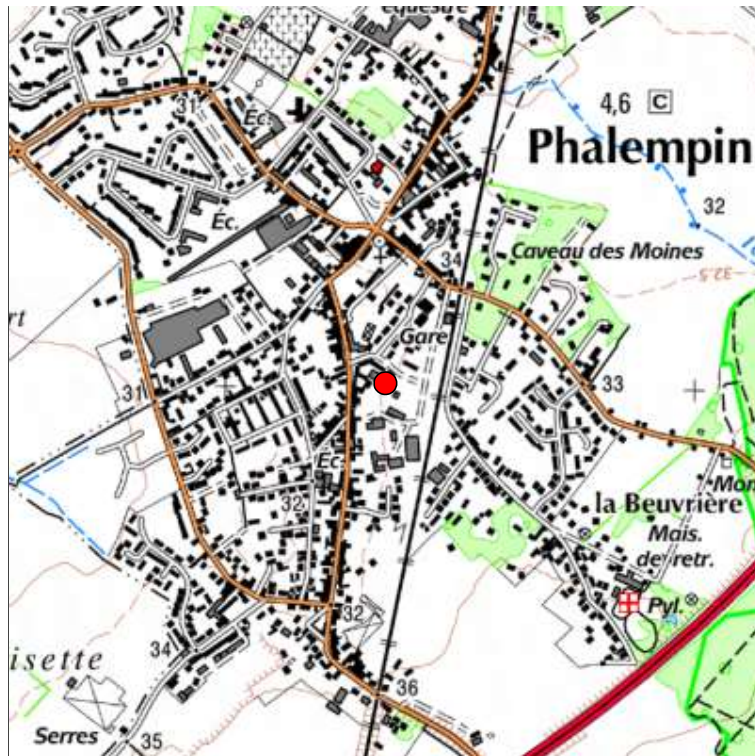
CARTOGRAPHIE DES ZONES DE RISQUES

La commune de situation du bien est concernée par un Plan de Prévention des Risques de type :

Inondation

(PPR Wahagnies-Ostricourt - 59PREF20070036)

Les documents ci-dessous (carte et légende) permettent la localisation du bien au regard du risque pris en compte :



 Périmètre du PPR

Exposition du bien au regard du risque pris en compte

Non exposé

Le Plan de Prévention des Risques inondation dont la date d'approbation est le 21/01/2008 et la date de prescription est le 13/02/2001 couvre les aléas suivants :

- Par ruissellement et coulée de boue
- Inondation

RECU DU TRAIT DE CÔTE

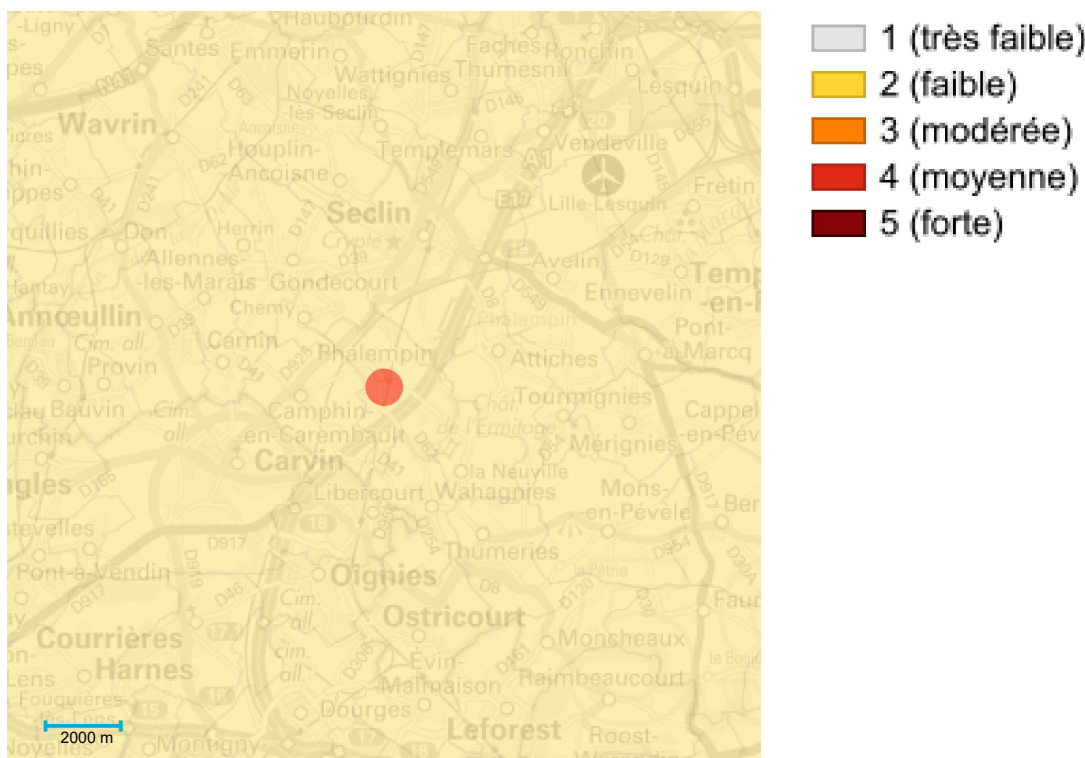
Afin de disposer d'un état des lieux de l'évolution du trait de côte sur le littoral français, un indicateur national de l'érosion côtière a été produit à la demande du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire. Cet indicateur national présente la mobilité passée du trait de côte et facilite ainsi la bonne prise en compte des phénomènes d'érosion avec pour objectif d'anticiper leurs effets et d'adapter les aménagements.

Exposition du bien au regard du risque pris en compte

Non exposé

SÉISMES

Un séisme ou tremblement de terre se traduit en surface par des vibrations du sol. Ce phénomène résulte de la libération brusque d'énergie accumulée par les contraintes exercées sur les roches. Un séisme (ou tremblement de terre) correspond à une fracturation (processus tectonique aboutissant à la formation de fractures des roches en profondeur), le long d'une faille généralement préexistante.



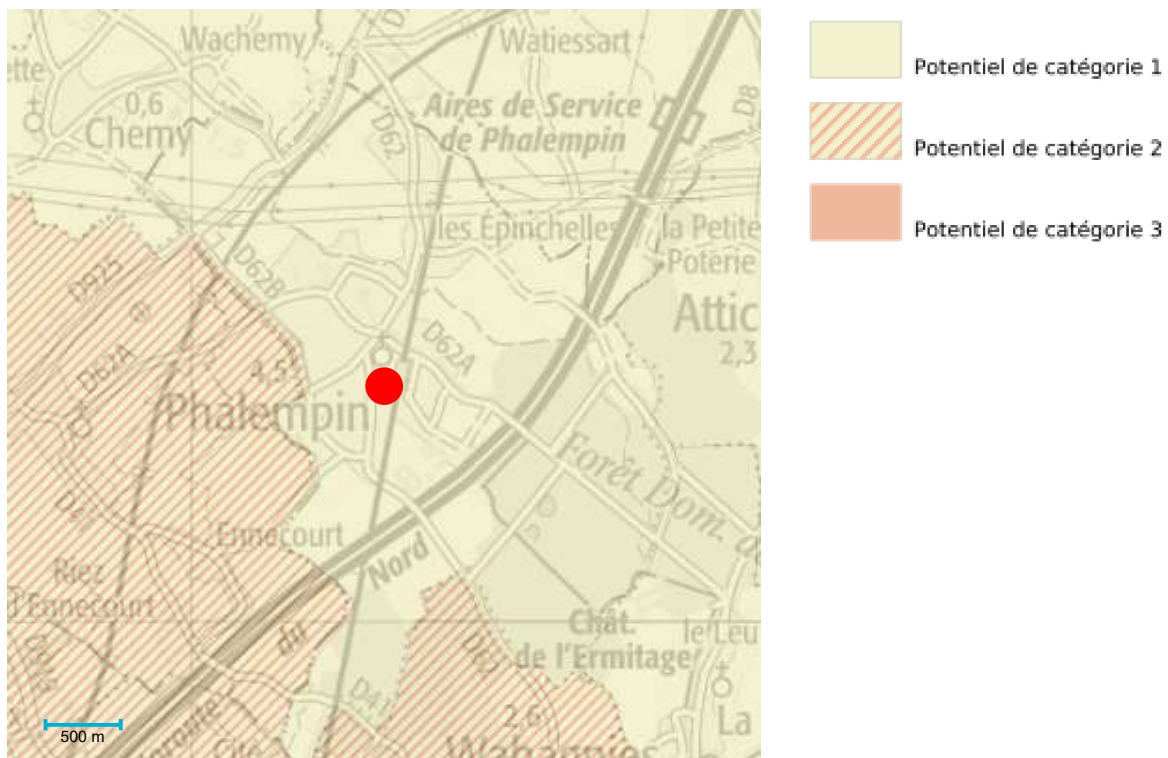
Exposition du bien au regard du risque pris en compte

Niveau 2

RADON

Le radon est un gaz radioactif issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents naturellement dans le sol et les roches. En se désintégrant, il forme des descendants solides, eux-mêmes radioactifs. Ces descendants peuvent se fixer sur les aérosols de l'air et, une fois inhalés, se déposer le long des voies respiratoires en provoquant leur irradiation.

Dans des lieux confinés tels que les grottes, les mines souterraines mais aussi les bâtiments en général, et les habitations en particulier, il peut s'accumuler et atteindre des concentrations élevées atteignant parfois plusieurs milliers de Bq/m³ (becquerels par mètre-cube) (Source : IRSN).



Exposition du bien au regard du risque pris en compte

Niveau 1

ÉTAT DES NUISANCES SONORES ET AÉRIENNES (ENSA)

Etat des nuisances sonores aériennes

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112-3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière.

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être intégré au dossier de diagnostic technique - DDT (annexé, selon le cas, à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente et au contrat de location ou **annexé** à ces actes si la vente porte sur un immeuble non bâti) et à être annexé à l'acte authentique de vente et, le cas échéant, au contrat préliminaire en cas de vente en l'état futur d'achèvement.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° du mis à jour le

Adresse de l'immeuble 5-7 rue du Général de Gaulle
Code Postal (INSEE) 59133 (59462)
Commune PHALEMPIN

Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans d'exposition au bruit (PEB)

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un **PEB** oui ☐ non ☒

Situation de l'immeuble au regard du zonage d'un plan d'exposition au bruit

> L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :

Zone A ☐ **Zone B** ☐ **Zone C** ☐ **Zone D** ☐ **Non concerné** ☒

forte

forte

modérée

Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des nuisances présent en compte

Le plan d'exposition au bruit est consultable sur le site Internet du Géoportail de l'institut national de l'information géographique et forestière (I.G.N) à l'adresse suivante : <https://www.geoportail.gouv.fr/>

Vendeur - Acquéreur

Vendeur(s)

VINCI IMMOBILIER NORD EST

Acquéreur(s)

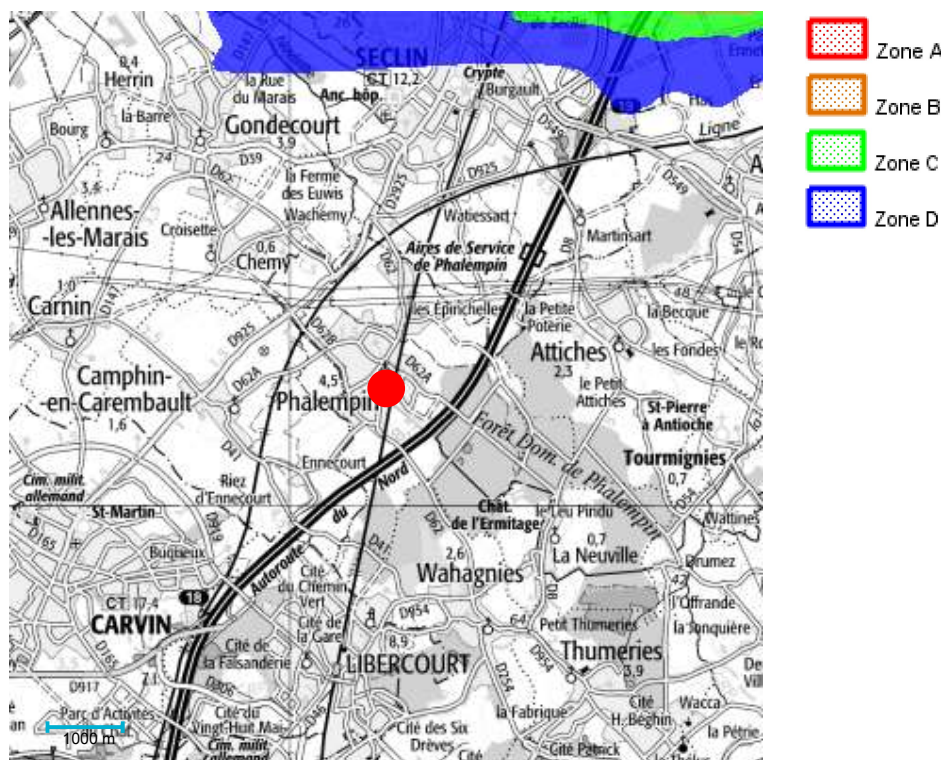
*

ÉTAT DES NUISANCES SONORES ET AÉRIENNES (ENSA)

Cette carte définit l'État des Nuisances Sonores et Aériennes (ENSA) afin de limiter ou interdire la constructibilité autour des aérodromes civils et militaires et afin d'en restreindre les nuisances sonores.

L'unité utilisée sur la carte est le Lden exprimé en dB(A), c'est un indicateur du niveau sonore pendant le jour (de 6h à 18h), le soir (de 18h à 22h) et la nuit (de 22h à 6h) correspondant à des moyennes sur les périodes de temps concernées.

L'État des Nuisances Sonores et Aériennes (ENSA) peut être consulté auprès de la mairie ou de la préfecture (ainsi que sur leur site internet) dont dépend le bien ainsi que sur le geoportail (geoportail.gouv.fr).



Quatre zones sont définies :

- Zone A : zone de bruit très fort où Lden >70,
- Zone B : zone de bruit fort où Lden >70 est dont la limite extérieure est comprise entre Lden 65 et 62,
- Zone C : zone de bruit modéré comprise entre la limite extérieure de la zone B et une limite comprise entre Lden 57 et Lden 55,
- Zone D : zone de bruit comprise entre la limite extérieure de la zone C et la limite correspondant à Lden 50.

RISQUES RECENSÉS

RADON : niveau 1

Secteurs d'Informations des Sols - SIS : non

Risques

- Engins de guerre
- Inondation
- Mouvement de terrain
- Séisme zone de sismicité 2
- Transport de marchandises dangereuses

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Début	Fin	Publication	JO	Indemnisé
Inondations et/ou Coulées de Boue	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	☐
Mouvement de Terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	☐
Inondations et/ou Coulées de Boue	29/07/2000	29/07/2000	29/07/2000	22/11/2000	☐
Inondations et/ou Coulées de Boue	03/12/2000	04/12/2000	04/12/2000	18/04/2003	☐
Inondations et/ou Coulées de Boue	04/07/2005	04/07/2005	04/07/2005	30/12/2005	☐

Atlas de Zone Inondable - AZI

Pas de données correspondantes.

Plan Communal de Sauvegarde - PCS

Nom du PCS	Référence	Bassin	Commentaire
Phalempin	59PREF20130416		

Dossier de Transmission d'Information au Maire (ex : DCS et PAC) - TIM

Pas de données correspondantes.

Document d'information communal sur les risques majeurs - DICRIM

Pas de données correspondantes.

Plan de prévention de risques miniers - PPRM

Pas de données correspondantes.

Plan de prévention des risques naturels prévisibles - PPRN

Nom du PPRN	Bassin	Risques liés à	Commentaire	Num risque	Prescription	Concertation	Approbation
PPR Wahagnies-Ostricourt	Wahagnies-Ostricourt	Inondation		140	13/02/2001		21/01/2008

Plan de prévention de risques technologiques - PPRT

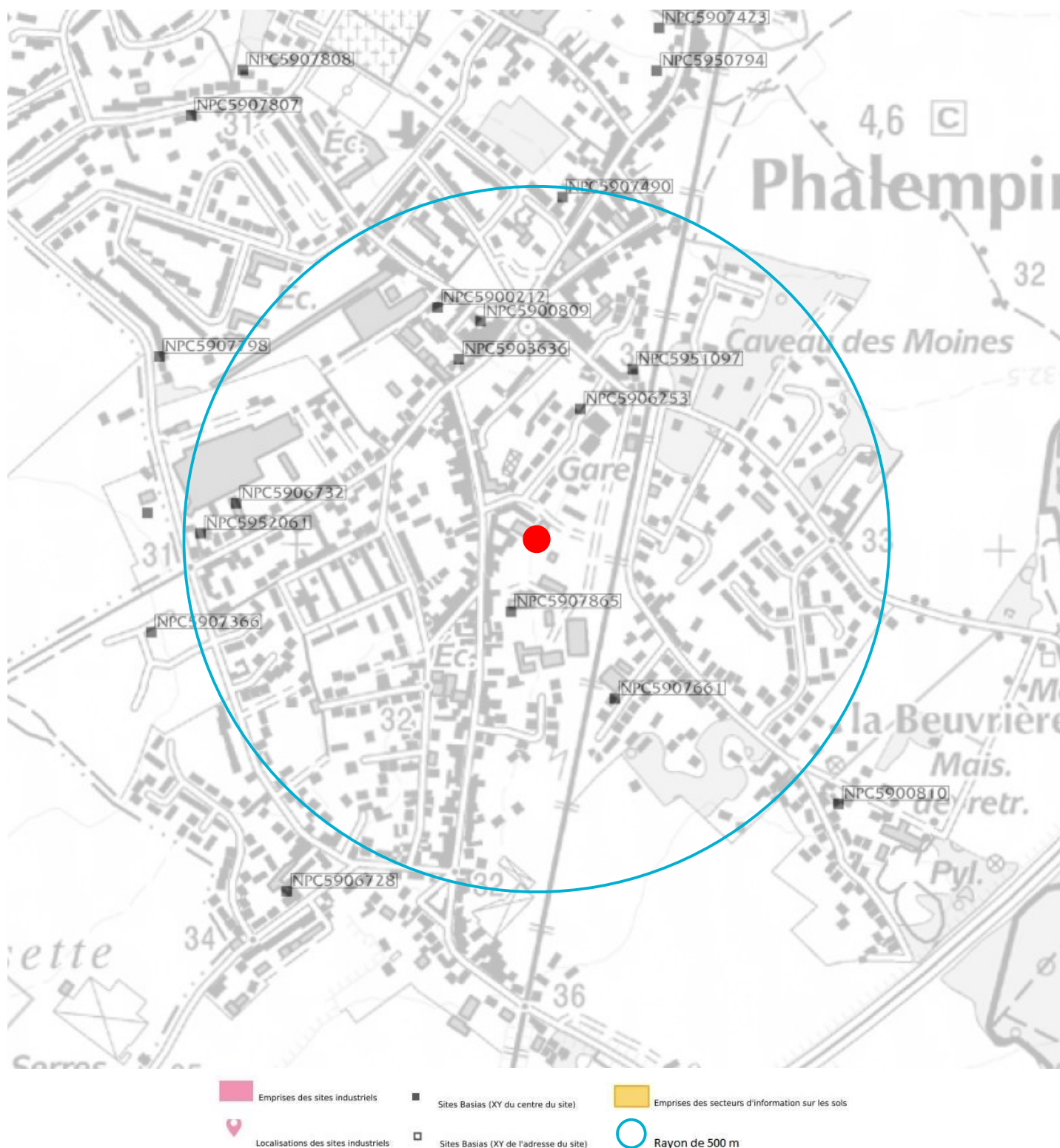
Pas de données correspondantes.

Programmes d'Actions de Prévention des Inondations - PAPI

Pas de données correspondantes.

POLLUTIONS DES SOLS, ANCIENS SITES ET SIS

Cette rubrique recense les différents sites qui accueillent ou ont accueilli dans le passé des activités polluantes ou potentiellement polluantes. Différentes bases de données fournissent les informations sur les Sites pollués ou potentiellement pollués (BASOL), les Secteurs d'information sur les sols (SIS) introduits par l'article L.125-6 du code de l'environnement et les Anciens sites industriels et activités de service (BASIAS).



Secteurs d'Information sur les Sols - SIS - 500 m

Pas de données correspondantes.

Base nationale des Sites et SOLs pollués (ou potentiellement pollués) - BASOL - 500 m

Pas de données correspondantes.

Base nationale des Anciens Sites Industriels et Activités de Service - BASIAS - 500 m

Tableau des BASIAS en activité :

Code métier	Nom établissement	Activité	URL fiche	État site
NPC5907661	Garage	Garages, ateliers, mécanique et soudure;Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)]	http://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-synthetique/NPC5907661	En activité

Tableau des BASIAS inactifs :

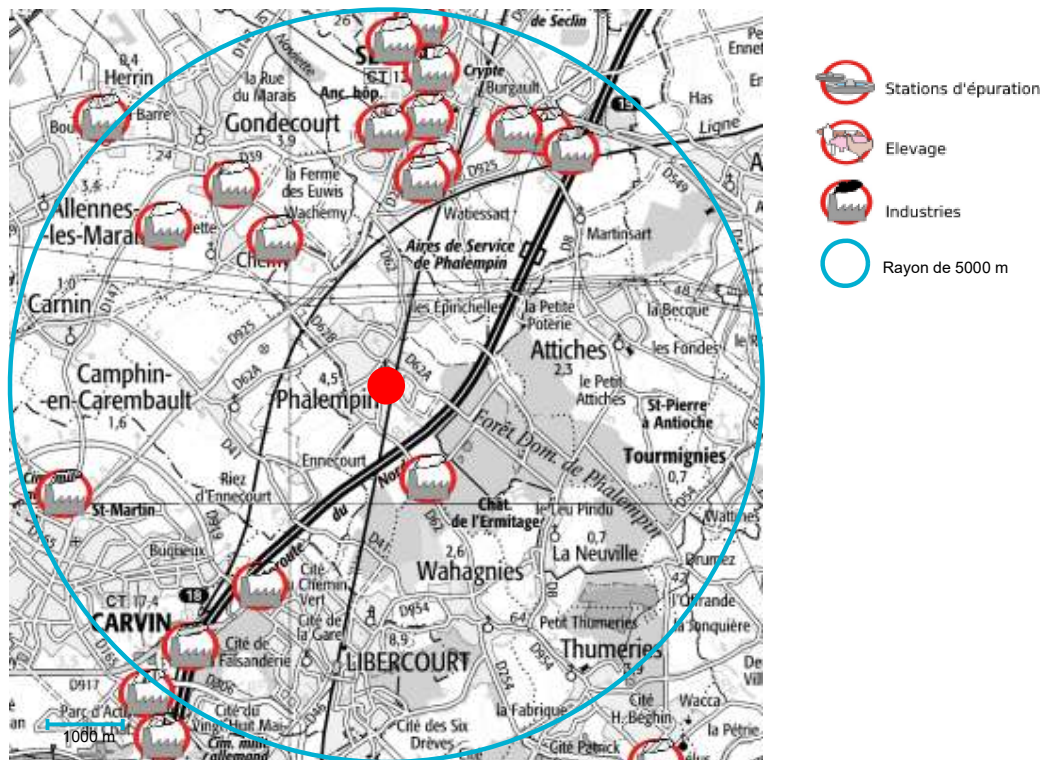
Code métier	Nom établissement	Activité	URL fiche	État site
NPC5900212	Filature, corderie, câblerie	Préparation de fibres textiles et filature, peignage, pelotonnage;Fabrication d'autres textiles (synthétique ou naturel : tapis, moquette, corde, filet, coton, ouate, ...);Fabrication d'éléments en métal pour la construction (portes, poutres, grillage, treillage...)]	http://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-synthetique/NPC5900212	Activité terminée
NPC5900809	Menuiserie, ébénisterie; ex Tannerie	Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation;Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)]	http://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-synthetique/NPC5900809	Activité terminée
NPC5903636	Banque, librairie, pâtisserie; ex Tannerie Molhant	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)]	http://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-synthetique/NPC5903636	Activité terminée
NPC5906253	Clinique vétérinaire, ex Agricole (exploitant)	Agriculture, chasse, sylviculture et pêche;Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)]	http://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-synthetique/NPC5906253	Activité terminée
NPC5906732	Métaux (Fabrique de)	Mécanique industrielle;Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)]	http://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-synthetique/NPC5906732	Activité terminée
NPC5907490	Pharmacie, ex Garage et peinture	Mécanique industrielle;Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)]	http://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-synthetique/NPC5907490	Activité terminée
NPC5907865	?, ex Maréchalerie	Fabrication de coutellerie]	http://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-synthetique/NPC5907865	Activité terminée
NPC5951097	Pressing	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons]	http://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-synthetique/NPC5951097	Activité terminée

Tableau des BASIAS (de type 'autre') :

Code métier	Nom établissement	Activité	URL fiche	État site
NPC5952061	Atelier de travail des métaux	Forge, marteaux mécaniques, emboutissage, estampage, matriçage découpage ; métallurgie des poudres;Mécanique industrielle;Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)]	http://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-synthetique/NPC5952061	Partiellement réaménagé et partiellement en fiche

INSTALLATIONS INDUSTRIELLES - IREP

Toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou des nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains, est une installation classée pour la protection de l'environnement. Cette ICPE est classée dans une nomenclature afin de faire l'objet d'un suivi et d'une autorisation par un de l'état en fonction de sa dangerosité.



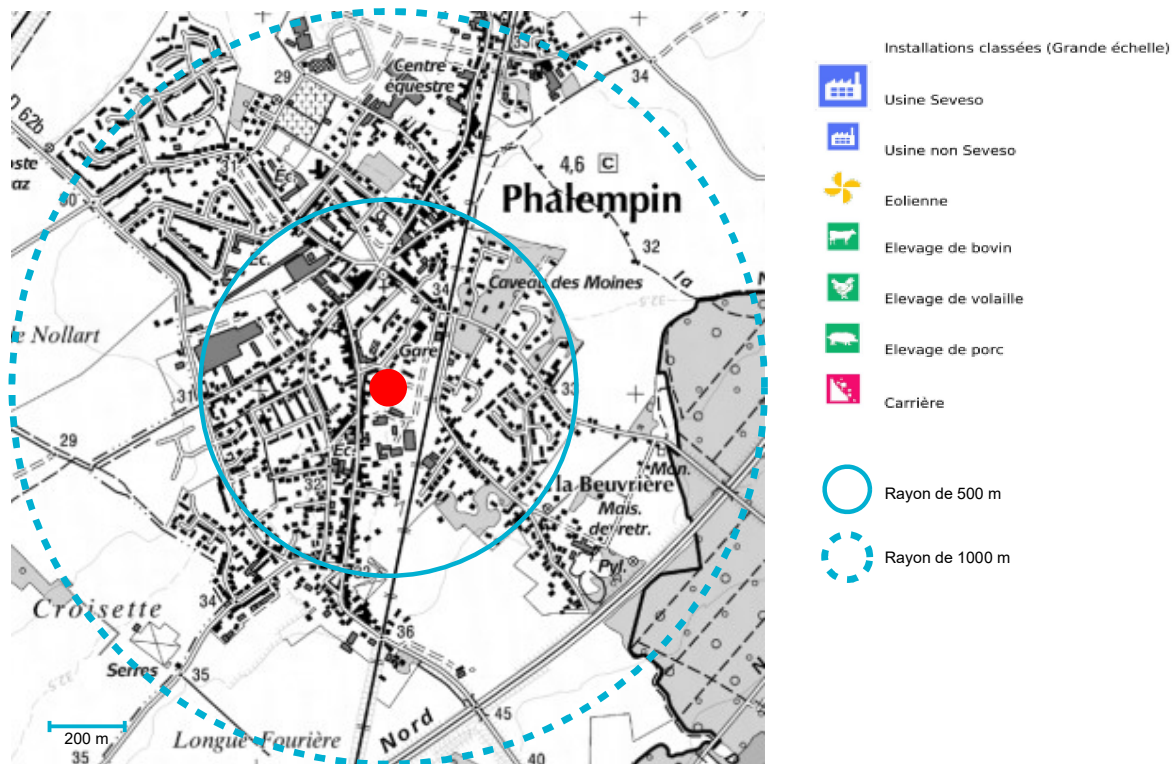
Registre des Émissions Polluantes des Installations Industrielles - IREP - 5 km

Id	Nom	Code postal	Fiche
9985	Fromagerie LE CENTURION	62820	http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/irep/for-m-etablissement/details/9985
9964	LASSARAT	59471	http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/irep/for-m-etablissement/details/9964
10193	LUMIVEROPTIM	59113	http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/irep/for-m-etablissement/details/10193
10136	SOCIETE DU POIDS LOURD	59472	http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/irep/for-m-etablissement/details/10136
13660	DEMACY FRERES	62220	http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/irep/for-m-etablissement/details/13660
10111	GOURMETS DE L'ARTOIS	62820	http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/irep/for-m-etablissement/details/10111
10138	NOVARES (Siège social)	62820	http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/irep/for-m-etablissement/details/10138
589171	CCPC DECHETERIE THUMERIES	59239	http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/irep/for-m-etablissement/details/589171
2938	ACG INDUSTRIE	59147	http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/irep/for-m-etablissement/details/2938
3136	IMERYS TC	59133	http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/irep/for-m-etablissement/details/3136
10112	LESAGE et Fils	59147	http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/irep/for-m-etablissement/details/10112
10020	HEINZ FRANCE ex-BENEDICTA	59113	http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/irep/for-m-etablissement/details/10020
10003	SMRC AUTOMOTIVE MODULES FRANCE SAS	59147	http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/irep/for-m-etablissement/details/10003
10983	LAVANORD	62820	http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/irep/for-m-etablissement/details/10983

			m-etablissement/details/10983
10164	NORD ASPHALTE	59147	http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/irep/for-m-etablissement/details/10164
10145	YKK FRANCE	59113	http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/irep/for-m-etablissement/details/10145
9986	TRP	59113	http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/irep/for-m-etablissement/details/9986
10016	SHL	59147	http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/irep/for-m-etablissement/details/10016
3013	DASSAULT AVIATION	59113	http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/irep/for-m-etablissement/details/3013
2926	DSM Food Specialties	59113	http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/irep/for-m-etablissement/details/2926
10035	PEP (ex KAREA)	62220	http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/irep/for-m-etablissement/details/10035
3150	CEWE COLOR	59113	http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/irep/for-m-etablissement/details/3150
10982	TARNORD	59147	http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/irep/for-m-etablissement/details/10982
10163	BRAMPTON RENOLD	59113	http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/irep/for-m-etablissement/details/10163
10116	sas nouvelle salaisons loyez	62220	http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/irep/for-m-etablissement/details/10116

INSTALLATIONS INDUSTRIELLES - ICPE

Toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou des nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains, est une installation classée pour la protection de l'environnement. Cette ICPE est classée dans une nomenclature afin de faire l'objet d'un suivi et d'une autorisation par un de l'état en fonction de sa dangerosité.

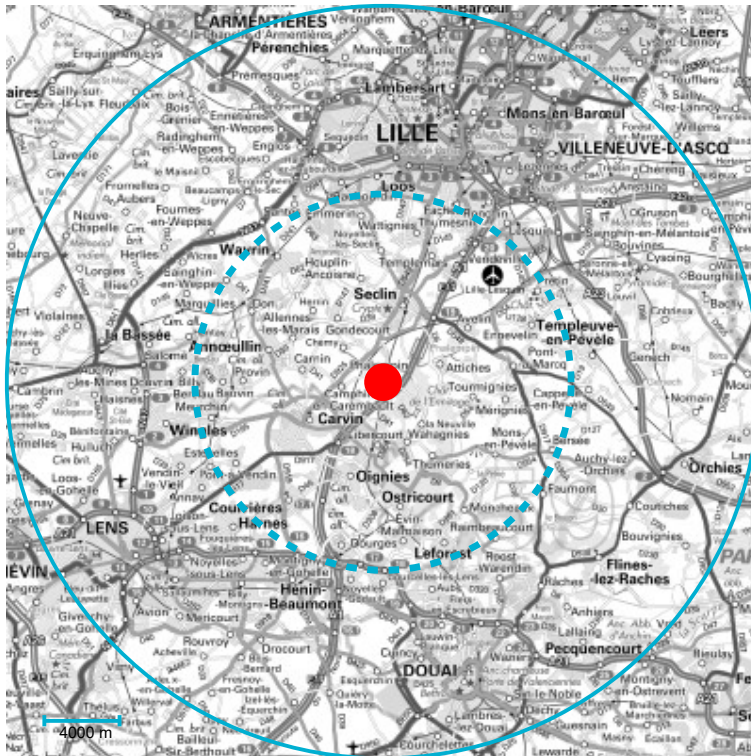


Installations Classées pour la Protection de l'Environnement - ICPE - 1000 m

Nom	Nom de la commune	Régime	Fiche
AC COMPAGNEMENT	PHALEMPIN	Autres régimes	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0003801612
RAUX Benoît	PHALEMPIN	Autres régimes	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007006292

INSTALLATIONS NUCLÉAIRES

Une installation industrielle mettant en jeu des substances radioactives de fortes activités est réglementée au titre des « installations nucléaires de base » (INB) et est alors placée sous le contrôle de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN).

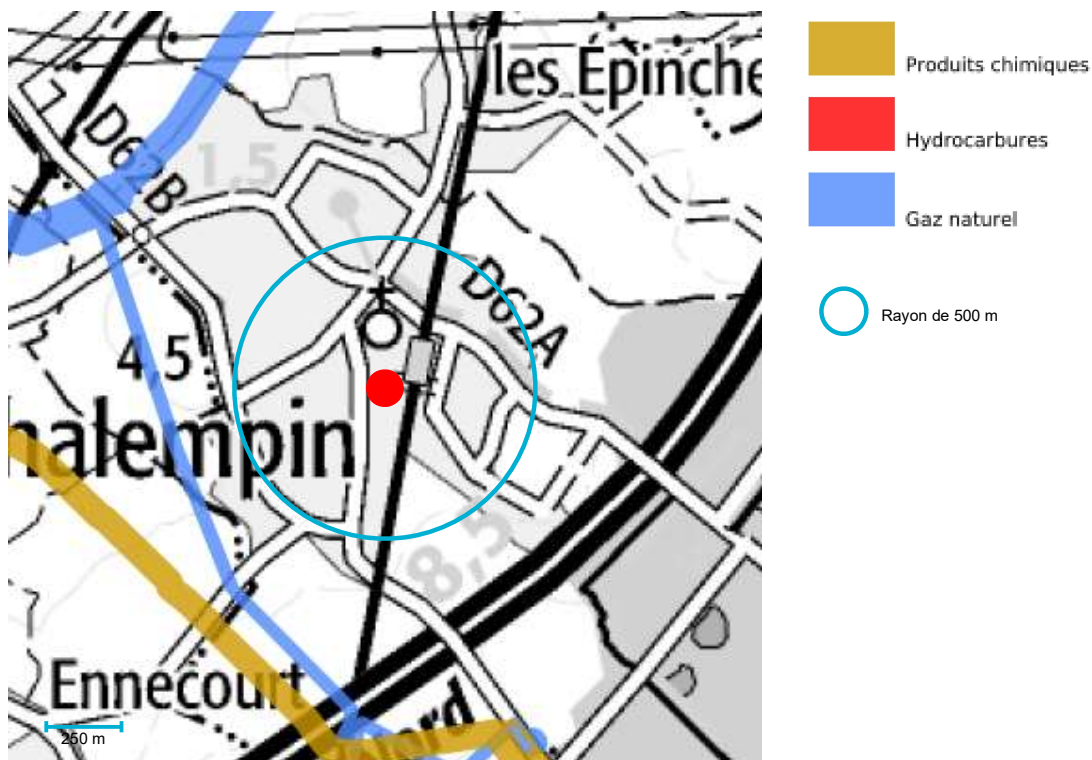


Installations Nucléaires - 20 km

Pas de données correspondantes.

CANALISATIONS DE MATIÈRES DANGEREUSES

Une canalisation de matières dangereuses achemine du gaz naturel, des produits pétroliers ou chimiques à destination de réseaux de distribution, d'autres ouvrages de transport, d'entreprises industrielles ou commerciales de sites de stockage ou de chargement.



INONDATIONS

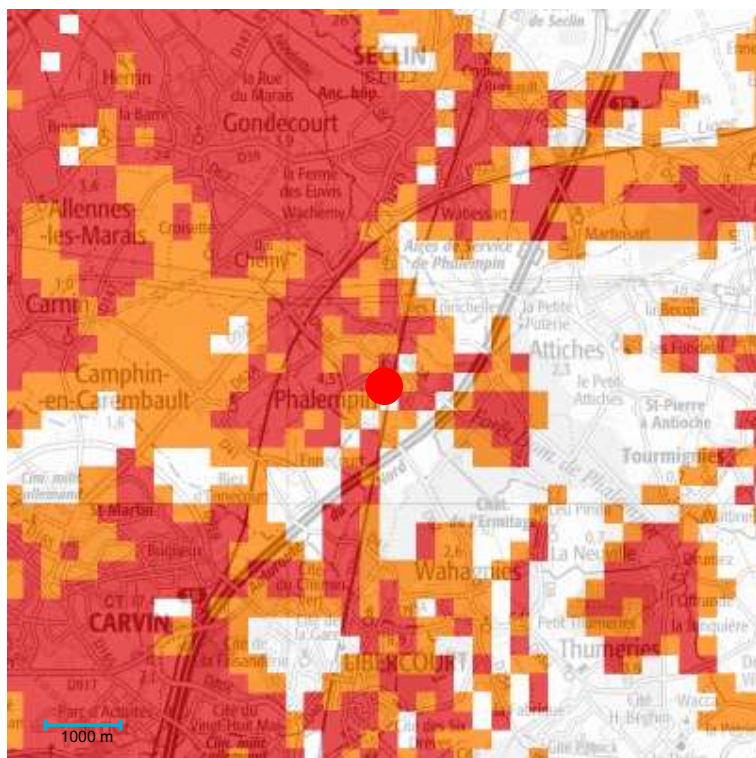
Territoires à Risques importants d'Inondations

Cette carte (Territoires à Risques importants d'Inondations – TRI) représente des zones pouvant être inondées. Ces zones sont déterminées soit en fonction d'un historique d'inondation passées soit en fonction de calculs. Trois périodes de temps sont ainsi retenues : évènement fréquent, moyen, et extrême pour situer dans le temps la possibilité d'une inondation et sa force.

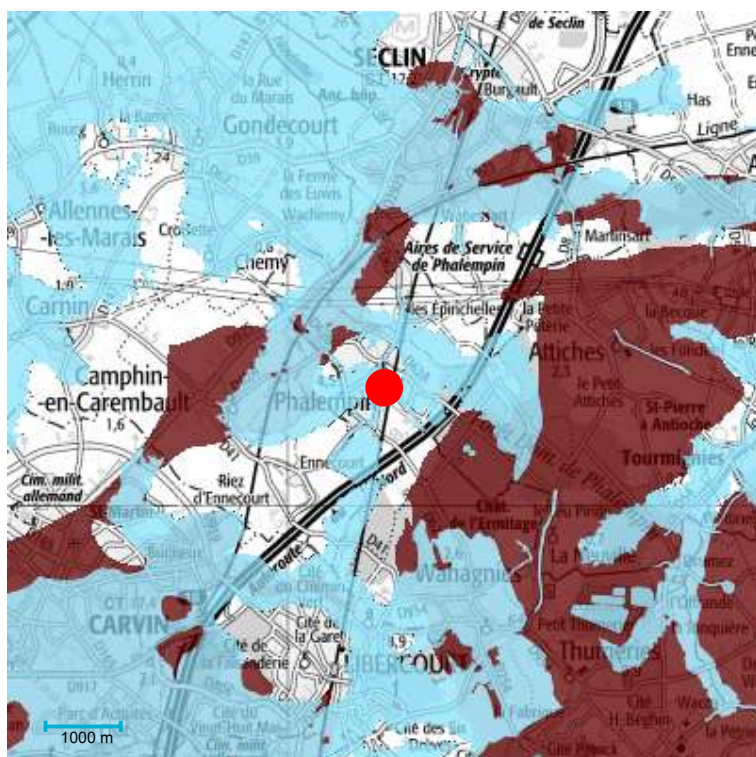


ZONES SENSIBLES AUX REMONTÉES DE NAPPES

On appelle zone « sensible aux remontées de nappes » un secteur dont les caractéristiques d'épaisseur de la Zone Non Saturée, et de l'amplitude du battement de la nappe superficielle, sont telles qu'elles peuvent déterminer une émergence de la nappe au niveau du sol, ou une inondation des sous-sols à quelques mètres sous la surface du sol.



- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave
- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Pas de débordement de nappe ni d'inondation de cave

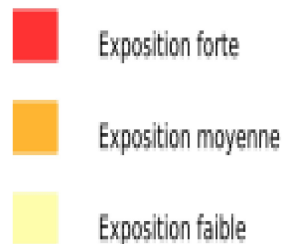
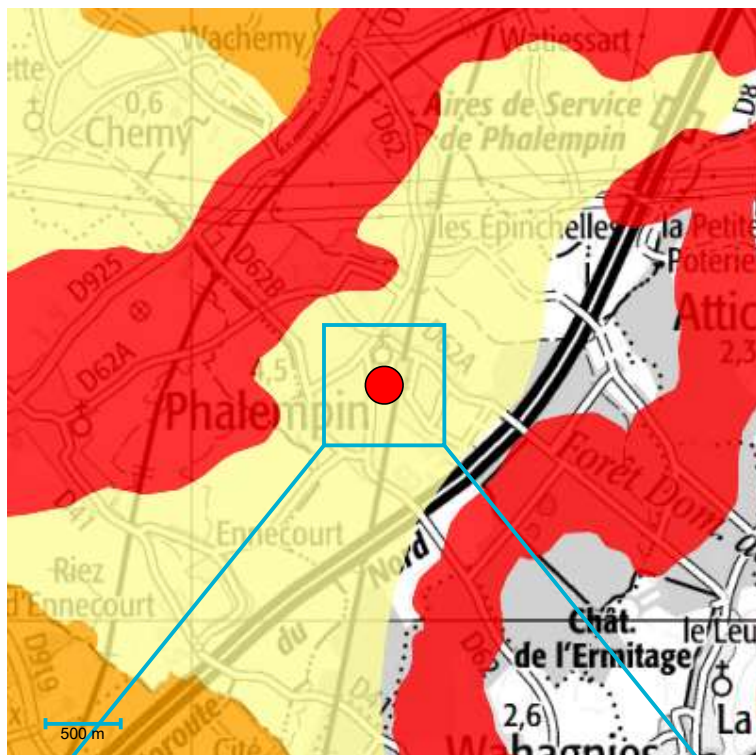


- Entités hydrogéologiques imperméables à l'affleurement (source : BDLISA V2/BRGM)
- Enveloppes Approchées des Inondations Potentielles cours d'eau et submersion marine de plus d'un hectare (Source : MTES/DGPR)

RETRAIT-GONFLEMENTS DES SOLS ARGILEUX

La consistance et le volume des sols argileux se modifient en fonction de leur teneur en eau :

- Lorsque la teneur en eau augmente, le sol devient souple et son volume augmente. On parle alors de « gonflement des argiles ».
- Un déficit en eau provoquera un assèchement du sol, qui devient dur et cassant. On assiste alors à un phénomène inverse de rétraction ou « retrait des argiles ».

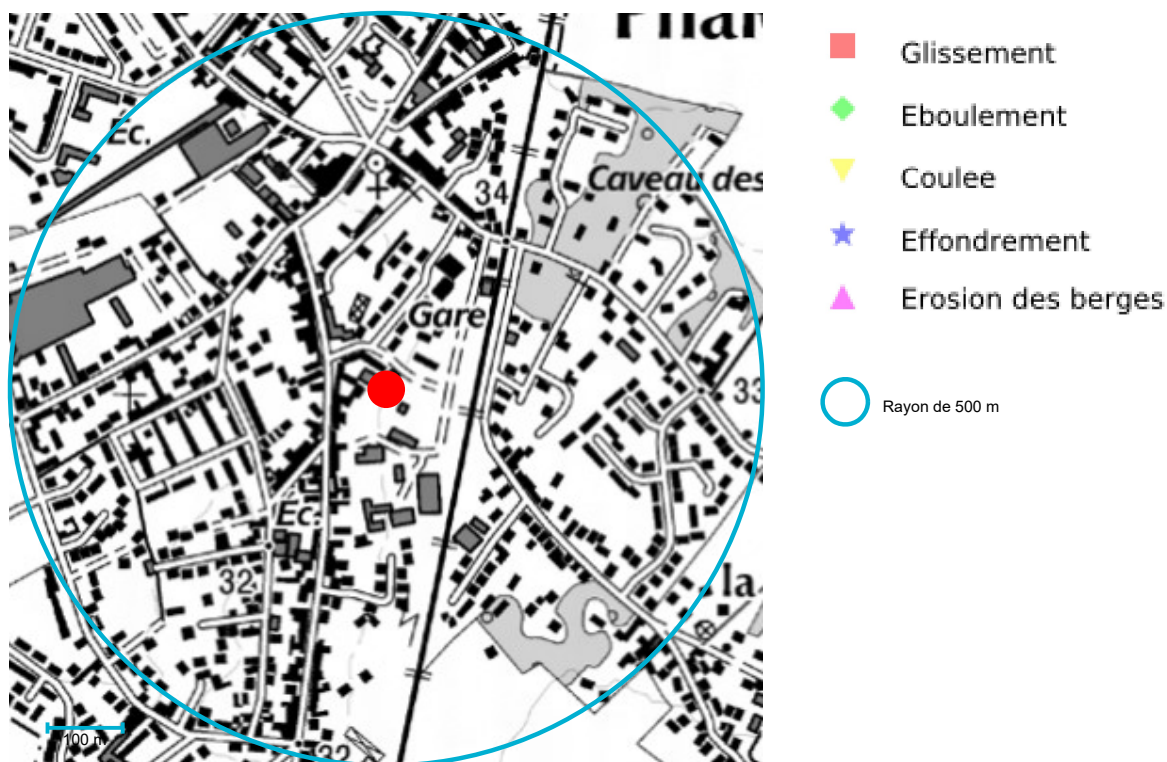


Depuis le premier janvier 2020, la vente d'un terrain à bâtir classé en zone d'aléa moyen ou fort pour les retraits gonflements des sols argileux est soumise à une étude géotechnique avant toute construction. (Voir article 68 de la loi ELAN)

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037639478>

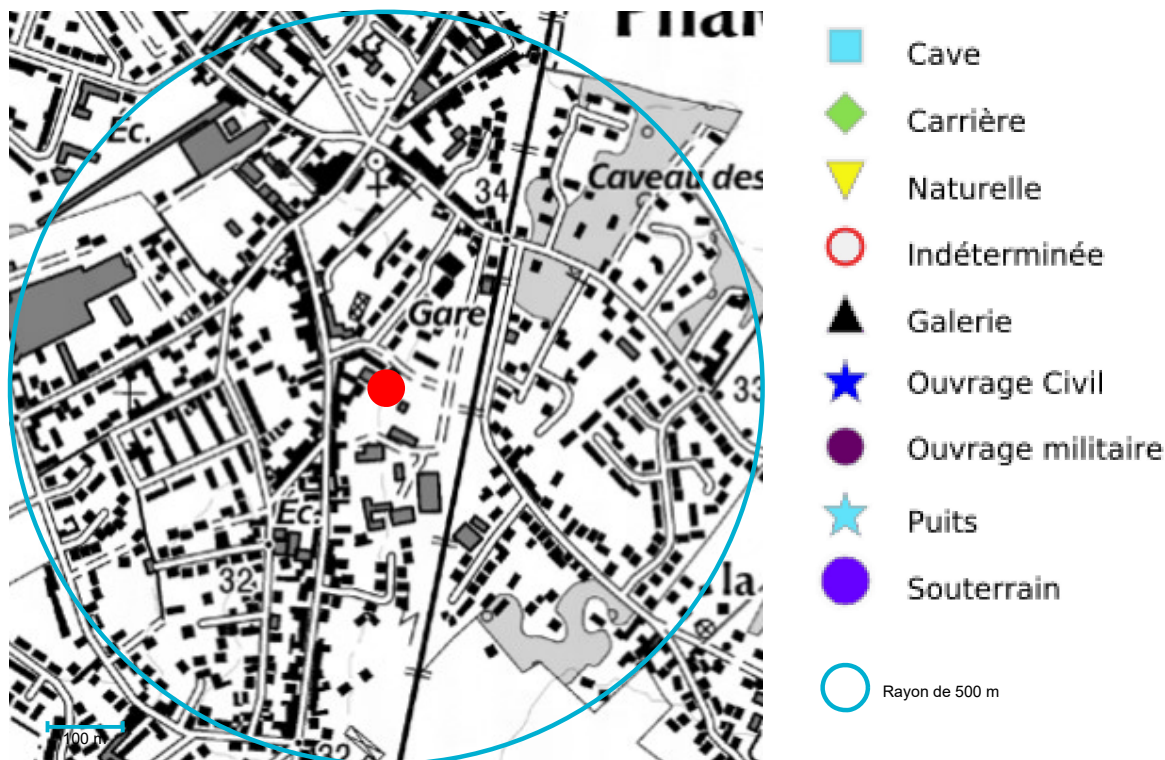
MOUVEMENTS DE TERRAIN

Un mouvement de terrain est un déplacement d'une partie du sol ou du sous-sol. Le sol est déstabilisé pour des raisons naturelles (la fonte des neiges, une pluviométrie anormalement forte...) ou occasionnées par l'homme : déboisement, exploitation de matériaux ou de nappes aquifères... Un mouvement de terrain peut prendre la forme d'un affaissement ou d'un effondrement, de chutes de pierres, d'éboulements, ou d'un glissement de terrain.



CAVITÉS SOUTERRAINES

Une cavité souterraine désigne en général un « trou » dans le sol, d'origine naturelle ou occasionnée par l'homme. La dégradation de ces cavités par affaissement ou effondrement subite, peut mettre en danger les constructions et les habitants.



ANNEXES



**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Direction départementale des territoires et de la mer

Service Sécurité Risques et Crises

Arrêté modificatif permettant d'établir l'état des risques et pollutions pour les acquéreurs et les locataires – liste des communes concernées sur le département du Nord annexée au présent arrêté

Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.125-5 et R.125-23 à R.125-27 ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L.271-4 et L.271-5 ;

Vu le décret n°2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination du préfet de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie, préfet de la zone défense et de sécurité Nord, préfet du Nord (hors classe) - M. Lalande (Michel)

Vu l'arrêté préfectoral du 5 juillet 2019 permettant d'établir l'état des risques et pollutions pour les acquéreurs et les locataires ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 octobre 2019 portant approbation du plan de prévention des risques inondation par ruissellement au Nord Ouest de l'arrondissement de Lille ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 juillet 2020 portant abrogation de l'arrêté du 13 février 2001 portant prescription d'un plan de prévention du risque inondation au titre des catastrophes naturelles ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 juillet 2020 portant abrogation de l'arrêté du 10 septembre 2001 portant prescription d'un plan de prévention du risque inondation au titre des catastrophes naturelles ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 juillet 2020 portant abrogation de l'arrêté du 3 mai 2001 portant prescription d'un plan de prévention du risque inondation au titre des catastrophes naturelles ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 juillet 2020 portant abrogation de l'arrêté du 25 avril 2002 portant prescription d'un plan de prévention du risque inondation au titre des catastrophes naturelles ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 juillet 2020 portant abrogation de l'arrêté du 21 mai 2002 portant prescription d'un plan de prévention du risque inondation au titre des catastrophes naturelles ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 juillet 2020 portant abrogation de l'arrêté du 17 septembre 2002 portant prescription d'un plan de prévention du risque inondation au titre des catastrophes naturelles ;

Vu l'arrêté du 17 juillet 2020 portant délégation de signature à Monsieur Romain ROYET, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet ;

Considérant que l'article L125-5 du Code de l'environnement prévoit d'informer les acquéreurs et les locataires de l'existence de risques naturels, technologiques et miniers affectant leur bien immobilier ;

Considérant le besoin de mettre à jour l'arrêté préfectoral du 5 juillet 2019 permettant d'établir l'état des risques et pollutions pour les acquéreurs et les locataires suite à l'approbation du plan de prévention des risques inondation par ruissellement au Nord Ouest de l'arrondissement de Lille le 10 octobre 2019, et suite à l'abrogation de 6 arrêtés préfectoraux portant prescription d'un plan de prévention du risque inondation au titre des catastrophes naturelles le 3 juillet 2020 ;

Considérant la publication de nouveaux arrêtés interministériels de reconnaissance de catastrophe naturelle depuis la dernière mise à jour le 5 juillet 2019 ;

Sur proposition du Directeur départemental des territoires et de la mer

ARRÊTE

Article 1^{er} - L'obligation d'information prévue aux I et II de l'article L.125-5 du Code de l'environnement s'applique dans chacune des communes dont la liste est fixée en annexe 1 du présent arrêté.

Article 2 - Les documents à prendre en compte, prévus au III du L125-5 du Code de l'environnement, pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers, sur les risques naturels prévisibles et les risques technologiques seront consignés, pour chaque commune exposée sur tout ou partie de son territoire, dans un dossier communal d'information, consultable en mairie et sur le site internet des services de l'État à l'adresse suivante :

<http://nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevention-des-risques-naturels-technologiques-et-miniers/L-information-preventive/IAL-Information-des-Acquereurs-et-des-Locataires>

Ce dossier permet d'établir l'état des risques et pollutions, annexé par le vendeur ou le bailleur, aux promesses de vente et aux contrats de location écrits.

Article 3 - Le présent arrêté modifie l'arrêté préfectoral du 5 juillet 2019 et son annexe permettant d'établir l'état des risques et pollutions pour les acquéreurs et les locataires.

Article 4 - Le présent arrêté sera adressé aux maires des communes concernées, pour affichage dans les mairies et à la chambre départementale des notaires.

Article 5 - Mention du présent arrêté et des modalités de sa consultation sera publiée en caractères apparents dans le journal « la Voix du Nord ».

Article 6 - Le préfet et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le
Le Préfet

23 JUL. 2020

Romain ROYET
Le Préfet

Romain ROYET

ASSURANCE



Generali
Professionnels - Souscription gestion
75456 Paris Cedex 09

Votre contrat PROTECTION
ENTREPRISE ET DIRIGEANT
n° AT828838

ESSENTIEL NOTAIRES
12 RUE DU CARROUGE
71400 AUTUN

Attestation d'assurance de Responsabilité Civile

Paris, le 3 mai 2023

Generali Iard atteste que le contrat d'assurance Responsabilité Civile n°AT828838 garantit :

ESSENTIEL NOTAIRES
12 RUE DU CARROUGE
71400 AUTUN

Sont couvertes les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de ses activités professionnelles :

- 1- Exploitation d'un site internet et d'une application permettant la mise à disposition de documents d'urbanisme de type :
 - ERP (Etat des Risques et Pollution), NRU (Note de Renseignement d'Urbanisme), droit de préemption, Non Périls, Alignement, Hygiène, Salubrité, Numérotage,
 - droit de préemption, certificats de carrières géologique, concordance cadastrale, ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement), etc.
- 2- Constitution de dossiers dans le cadre de ventes, successions, formalités immobilières,
- 3- Organisation de visio-conférences, permettant la réalisation de signatures d'actes sous seing privé à distance.

TABLEAU DES PLAFONDS DES GARANTIES ET DES SOUS LIMITATIONS APPLICABLES EN CAS DE SINISTRE

GARANTIES	MONTANTS
Responsabilité Civile avant Livraison	
Tous dommages confondus	10 000 000 EUR par sinistre
Dont :	
• Tous dommages résultant de la faute inexcusable de l'employeur - accidents du travail - maladies professionnelles	2 000 000 EUR par année d'assurance quel que soit le nombre de victimes
• Dommages matériels et immatériels consécutifs	3 000 000 EUR par sinistre
• Dommages immatériels non consécutifs	500 000 EUR par sinistre
• Atteintes accidentelles à l'environnement sur site non soumis à autorisation ou enregistrement	750 000 EUR par année d'assurance

1/ 2



Generali Iard, Société anonyme au capital de 94 630 300 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 552 062 663 RCS Paris
Generali Vie, Société anonyme au capital de 336 872 976 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris
Generali Retraite, Société anonyme au capital de 213 541 820 euros - Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire régi par le Code des assurances - 880 265 418 RCS Paris
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris - Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

FSP0019 / 518062335

2040 F



ASSURANCE



Attestation contrat N°AT828838

GARANTIES	MONTANTS
Responsabilité Civile Après Livraison et/ou Professionnelle	
Tous dommages (corporels, matériels et immatériels confondus) et frais confondus	3 000 000 EUR par année d'assurance
Dont :	
• Dommages immatériels non consécutifs	3 000 000 EUR par année d'assurance
• Frais de restauration de l'image de marque	200 000 EUR par année d'assurance
• Biens, documents, médias et données confiés et/ou prêtés (Dommages matériels et immatériels consécutifs) y compris frais de reconstitution	500 000 EUR par année d'assurance
Frais de prévention	
Frais de prévention	75 000 EUR par année d'assurance
Responsabilité Environnementale	
Pertes pécuniaires	500 000 EUR par année d'assurance
Dont :	
• Frais de prévention	150 000 EUR par année d'assurance
Atteinte Logique / Cyber	
Tous dommages et frais confondus	150 000 EUR par année d'assurance
Dont :	
• Frais de notification	50 000 EUR par année d'assurance
• Frais en cas d'atteinte à la réputation	50 000 EUR par année d'assurance
GARANTIE JURIDIQUE	
Défense Pénale et Recours	SOUSCRIT

La présente attestation est valable pour la période du 1er mai 2023 au 31 décembre 2023 sous réserve que le contrat ne soit pas résilié, suspendu ou annulé pour quelque cause que ce soit au cours de cette période.

Elle n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur. Elle est délivrée pour valoir ce que de droit et n'engage l'assureur que dans les limites des dispositions du contrat auquel elle se réfère.

Karim BOUCHEMA
Directeur des Opérations

2/ 2

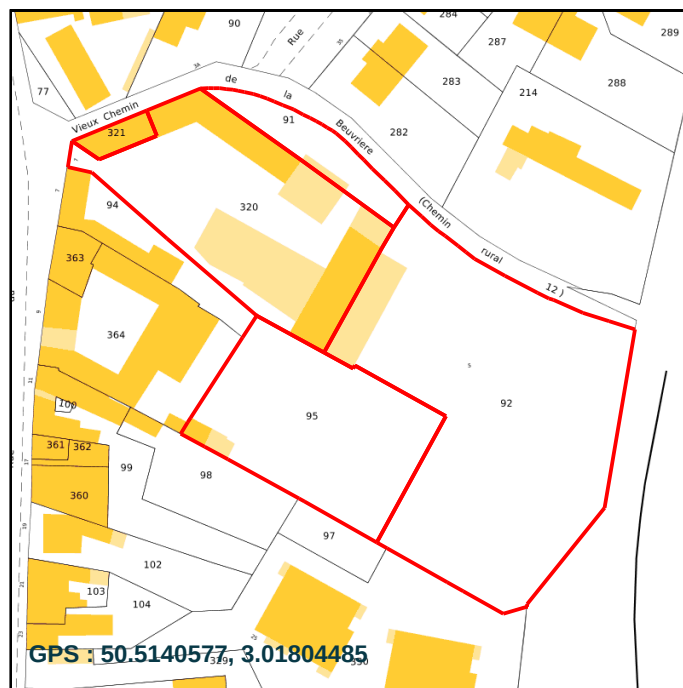


SOURCES

Nom du fournisseur de données	Adresse du site web	Logo
GÉORISQUES	www.georisques.gouv.fr/	
BASIAS	http://basias.brgm.fr	
BASOL	https://basol.developpement-durable.gouv.fr/	
BRGM	https://www.brgm.fr/	
DATA.GOUV	https://www.data.gouv.fr/	
ICPE	http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/	
RADON	https://www.irsnn.fr/FR/connaissances/Environnement/expertises-radioactivite-naturelle/radon/Pages/5-cartographie-potentiel-radon-commune.aspx#.XSC0DugzZRo	
GÉOPORTAIL	https://www.geoportail.gouv.fr/	
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE	https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/	

Avertissement : Le présent document de synthèse est un descriptif des risques recensés sur la commune du bien concerné et auquel le bien peut être soumis. Il est établi à partir des données mises en ligne par le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, sur son site (<https://www.georisques.gouv.fr/>) et délivré à titre informatif, sans caractère contractuel. Il ne constitue pas un état des risques et pollutions au sens de l'article L-125-5 et R125-26 du code de l'Environnement.

Maître Edouard LEMBREZ
Notaire à 59113 | SECLIN



Bien Concerné

Adresse :
5-7 rue du Général de Gaulle
59133 PHALEMPIN
Réf. Cadastre Principale : 000-AB-91

Identification des Parties

Vendeur :
VINCI IMMOBILIER NORD EST
Acquéreur :
*

Synthèse des risques recensés sur la commune

Situation du bien

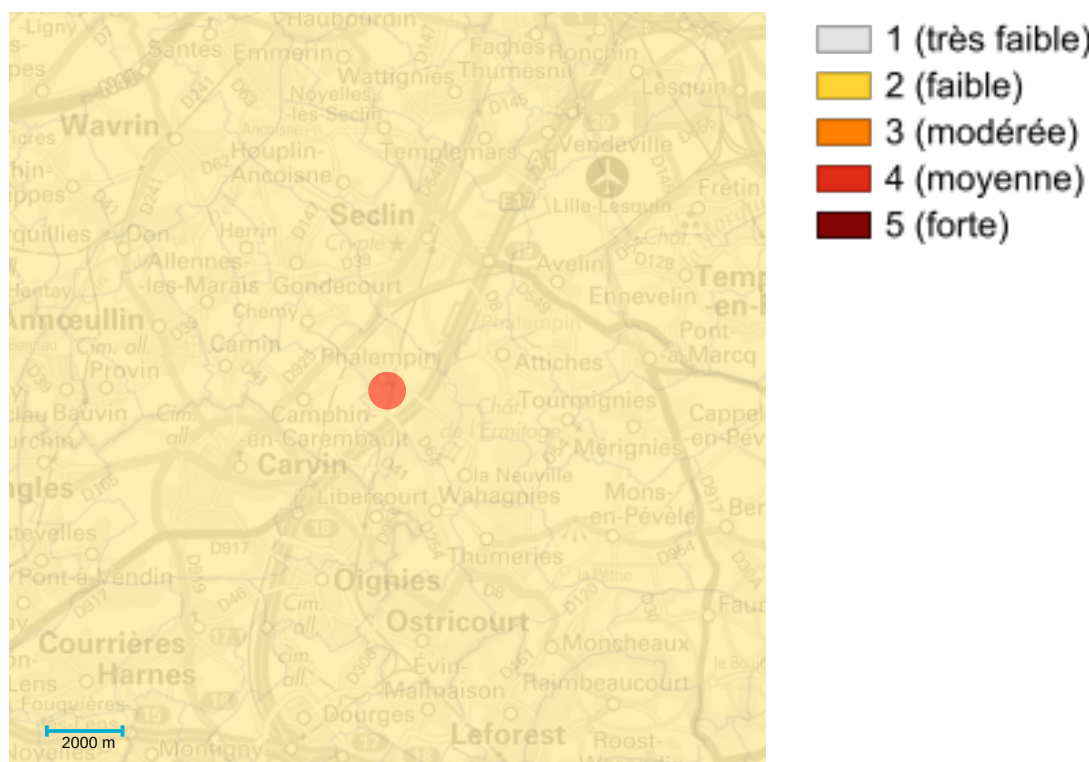
Zonage sismique	2 faible
Radon niveau 3	Non exposé
Installations rejetant des émissions polluantes - IREP - dans un rayon de 5000 m	Exposé
Installations classées pour la protection de l'Environnement - ICPE - dans un rayon de 1000 m	Exposé
Installations nucléaires - dans un rayon de 20 km	Non exposé

INDEX

SYNTHESE DES RISQUES ET CONTRAINTES	1
SÉISMES	3
RADON	4
RISQUES RECENSÉS	5
Risques	5
Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle	5
Atlas de Zone Inondable - AZI	5
Plan Communal de Sauvegarde - PCS	5
Dossier de Transmission d'Information au Maire (ex : DCS et PAC) - TIM	5
Document d'information communal sur les risques majeurs - DICRIM	5
Plan de prévention de risques miniers - PPRM	5
Plan de prévention des risques naturels prévisibles - PPRN	5
Plan de prévention de risques technologiques - PPRT	5
Programmes d'Actions de Prévention des Inondations - PAPI	5
INSTALLATIONS INDUSTRIELLES	7
Registre des Émissions Polluantes des Installations Industrielles - IREP - 5 km	7
Installations Classées pour la Protection de l'Environnement - ICPE - 1000 m	9
INSTALLATIONS NUCLÉAIRES	10
CANALISATIONS DE MATIÈRES DANGEREUSES	11
INONDATIONS	12
ZONES SENSIBLES AUX REMONTÉES DE NAPPES	13
RETRAIT-GONFLEMENTS DES SOLS ARGILEUX	14
MOUVEMENTS DE TERRAIN	15
CAVITÉS SOUTERRAINES	16
ASSURANCE	17
SOURCES	19

SÉISMES

Un séisme ou tremblement de terre se traduit en surface par des vibrations du sol. Ce phénomène résulte de la libération brusque d'énergie accumulée par les contraintes exercées sur les roches. Un séisme (ou tremblement de terre) correspond à une fracturation (processus tectonique aboutissant à la formation de fractures des roches en profondeur), le long d'une faille généralement préexistante.



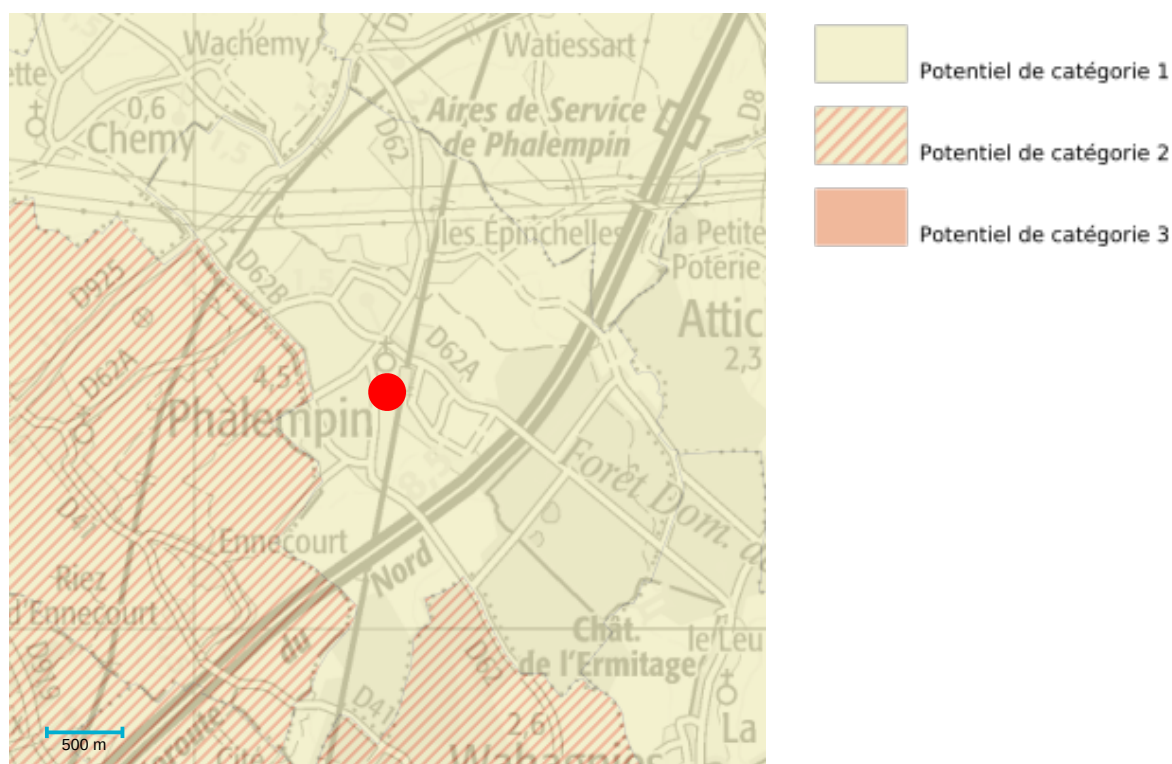
Exposition du bien au regard du risque pris en compte

Niveau 2

RADON

Le radon est un gaz radioactif issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents naturellement dans le sol et les roches. En se désintégrant, il forme des descendants solides, eux-mêmes radioactifs. Ces descendants peuvent se fixer sur les aérosols de l'air et, une fois inhalés, se déposer le long des voies respiratoires en provoquant leur irradiation.

Dans des lieux confinés tels que les grottes, les mines souterraines mais aussi les bâtiments en général, et les habitations en particulier, il peut s'accumuler et atteindre des concentrations élevées atteignant parfois plusieurs milliers de Bq/m³ (becquerels par mètre-cube) (Source : IRSN).



Exposition du bien au regard du risque pris en compte

Niveau 1

RISQUES RECENSÉS

RADON : niveau 1

Secteurs d'Informations des Sols - SIS : non

Risques

- Engins de guerre
- Inondation
- Mouvement de terrain
- Séisme zone de sismicité 2
- Transport de marchandises dangereuses

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Début	Fin	Publication	JO	Indemnisé
Inondations et/ou Coulées de Boue	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	☐
Mouvement de Terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	☐
Inondations et/ou Coulées de Boue	29/07/2000	29/07/2000	29/07/2000	22/11/2000	☐
Inondations et/ou Coulées de Boue	03/12/2000	04/12/2000	04/12/2000	18/04/2003	☐
Inondations et/ou Coulées de Boue	04/07/2005	04/07/2005	04/07/2005	30/12/2005	☐

Atlas de Zone Inondable - AZI

Pas de données correspondantes.

Plan Communal de Sauvegarde - PCS

Nom du PCS	Référence	Bassin	Commentaire
Phalempin	59PREF20130416		

Dossier de Transmission d'Information au Maire (ex : DCS et PAC) - TIM

Pas de données correspondantes.

Document d'information communal sur les risques majeurs - DICRIM

Pas de données correspondantes.

Plan de prévention de risques miniers - PPRM

Pas de données correspondantes.

Plan de prévention des risques naturels prévisibles - PPRN

Nom du PPRN	Bassin	Risques liés à	Commentaire	Num risque	Prescription	Concertation	Approbation
PPR Wahagnies-Ostricourt	Wahagnies-Ostricourt	Inondation		140	13/02/2001		21/01/2008

Plan de prévention de risques technologiques - PPRT

Pas de données correspondantes.

Programmes d'Actions de Prévention des Inondations - PAPI

Pas de données correspondantes.

INSTALLATIONS INDUSTRIELLES - IREP

Toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou des nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains, est une installation classée pour la protection de l'environnement. Cette ICPE est classée dans une nomenclature afin de faire l'objet d'un suivi et d'une autorisation par un de l'état en fonction de sa dangerosité.



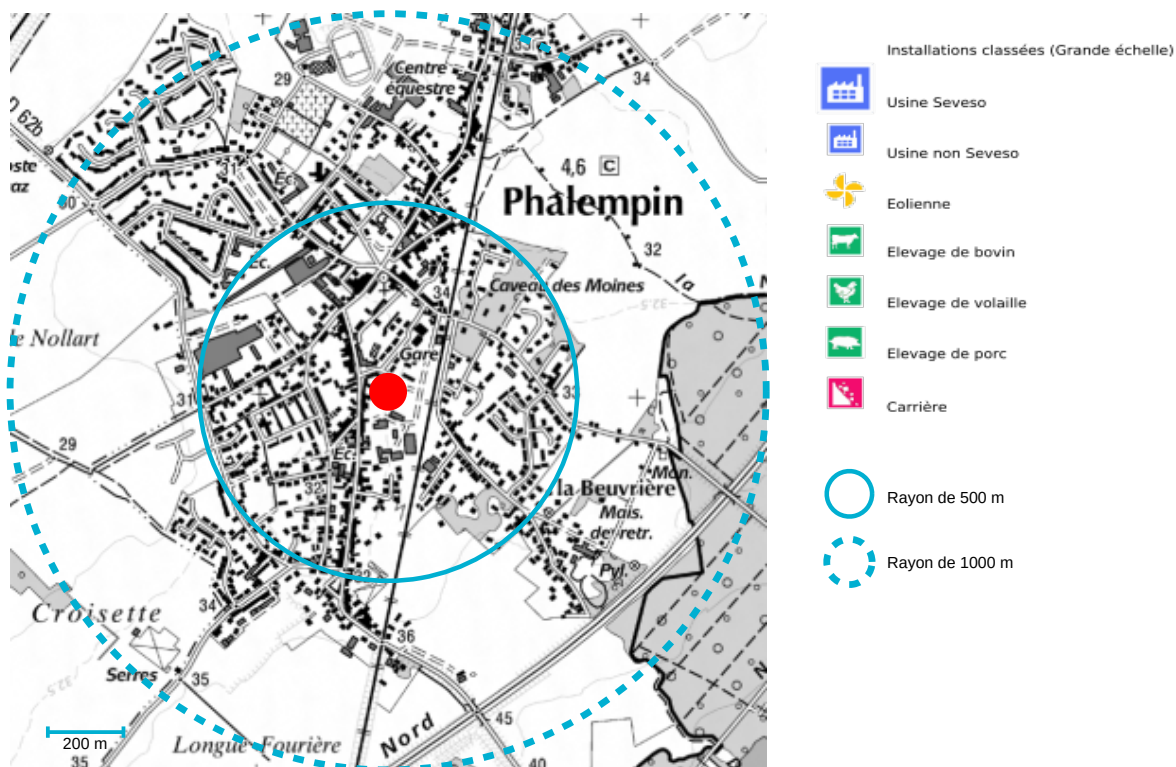
Registre des Émissions Polluantes des Installations Industrielles - IREP - 5 km

Id	Nom	Code postal	Fiche
9985	Fromagerie LE CENTURION	62820	http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/irep/for-m-etablissement/details/9985
9964	LASSARAT	59471	http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/irep/for-m-etablissement/details/9964
10193	LUMIVEROPTIM	59113	http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/irep/for-m-etablissement/details/10193
10136	SOCIETE DU POIDS LOURD	59472	http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/irep/for-m-etablissement/details/10136
13660	DEMACY FRERES	62220	http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/irep/for-m-etablissement/details/13660
10111	GOURMETS DE L'ARTOIS	62820	http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/irep/for-m-etablissement/details/10111
10138	NOVARES (Siège social)	62820	http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/irep/for-m-etablissement/details/10138
589171	CCPC DECHETERIE THUMERIES	59239	http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/irep/for-m-etablissement/details/589171
2938	ACG INDUSTRIE	59147	http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/irep/for-m-etablissement/details/2938
3136	IMERYS TC	59133	http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/irep/for-m-etablissement/details/3136
10112	LESAGE et Fils	59147	http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/irep/for-m-etablissement/details/10112
10020	HEINZ FRANCE ex-BENEDICTA	59113	http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/irep/for-m-etablissement/details/10020
10003	SMRC AUTOMOTIVE MODULES FRANCE SAS	59147	http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/irep/for-m-etablissement/details/10003
10983	LAVANORD	62820	http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/irep/for-m-etablissement/details/10983

			m-etablissement/details/10983
10164	NORD ASPHALTE	59147	http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/irep/for-m-etablissement/details/10164
10145	YKK FRANCE	59113	http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/irep/for-m-etablissement/details/10145
9986	TRP	59113	http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/irep/for-m-etablissement/details/9986
10016	SHL	59147	http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/irep/for-m-etablissement/details/10016
3013	DASSAULT AVIATION	59113	http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/irep/for-m-etablissement/details/3013
2926	DSM Food Specialties	59113	http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/irep/for-m-etablissement/details/2926
10035	PEP (ex KAREA)	62220	http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/irep/for-m-etablissement/details/10035
3150	CEWE COLOR	59113	http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/irep/for-m-etablissement/details/3150
10982	TARNORD	59147	http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/irep/for-m-etablissement/details/10982
10163	BRAMPTON RENOLD	59113	http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/irep/for-m-etablissement/details/10163
10116	sas nouvelle salaisons loyez	62220	http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/irep/for-m-etablissement/details/10116

INSTALLATIONS INDUSTRIELLES - ICPE

Toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou des nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains, est une installation classée pour la protection de l'environnement. Cette ICPE est classée dans une nomenclature afin de faire l'objet d'un suivi et d'une autorisation par un de l'état en fonction de sa dangerosité.

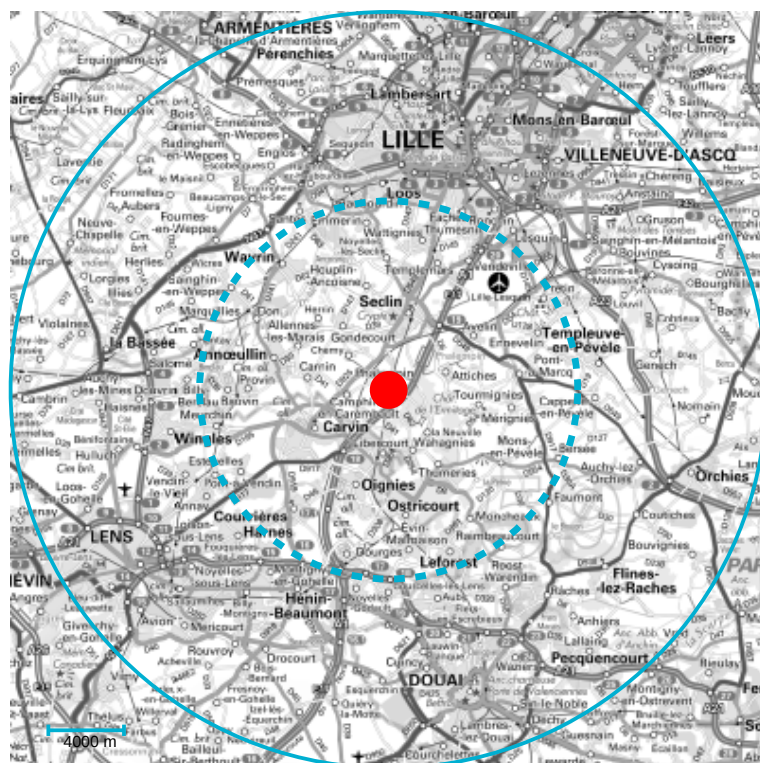


Installations Classées pour la Protection de l'Environnement - ICPE - 1000 m

Nom	Nom de la commune	Régime	Fiche
AC COMPAGNEMENT	PHALEMPIN	Autres régimes	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0003801612
RAUX Benoît	PHALEMPIN	Autres régimes	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007006292

INSTALLATIONS NUCLÉAIRES

Une installation industrielle mettant en jeu des substances radioactives de fortes activités est réglementée au titre des « installations nucléaires de base » (INB) et est alors placée sous le contrôle de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN).



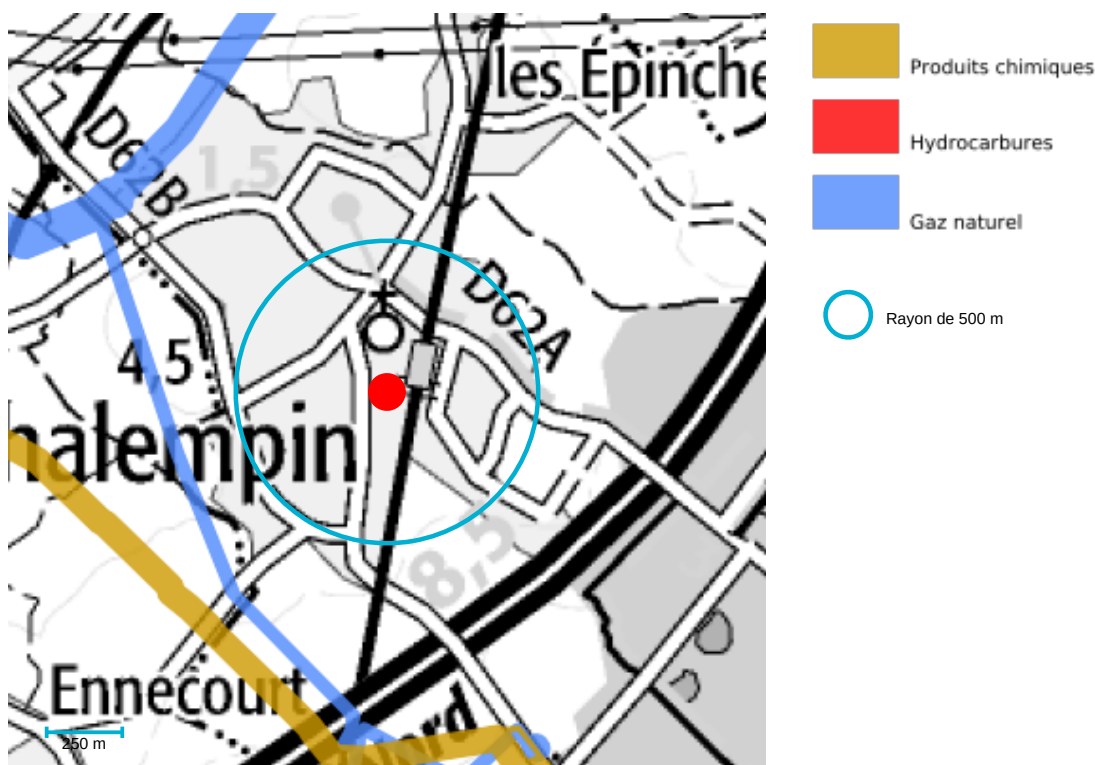
-  Centrale nucléaire de production d'électricité
-  Autre installation nucléaire
-  Rayon de 10 km
-  Rayon de 20 km

Installations Nucléaires - 20 km

Pas de données correspondantes.

CANALISATIONS DE MATIÈRES DANGEREUSES

Une canalisation de matières dangereuses achemine du gaz naturel, des produits pétroliers ou chimiques à destination de réseaux de distribution, d'autres ouvrages de transport, d'entreprises industrielles ou commerciales de sites de stockage ou de chargement.



INONDATIONS

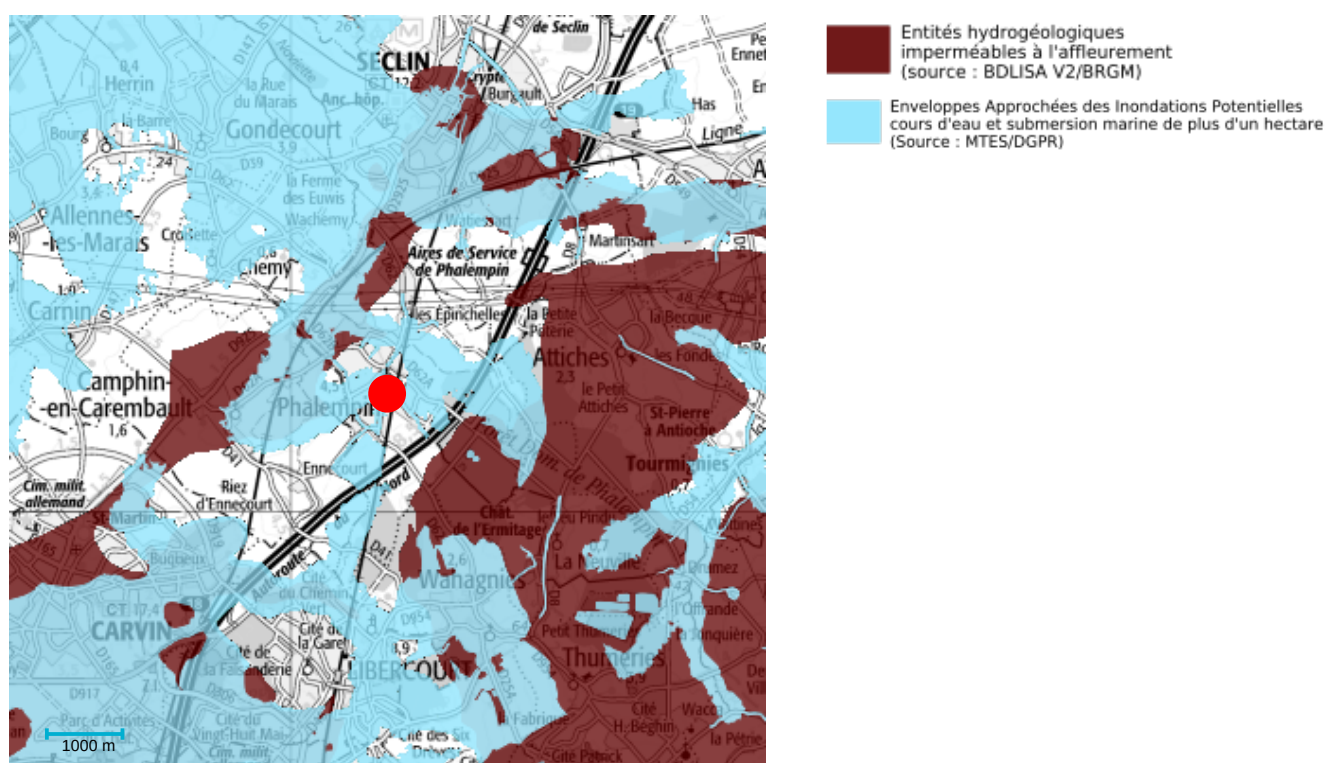
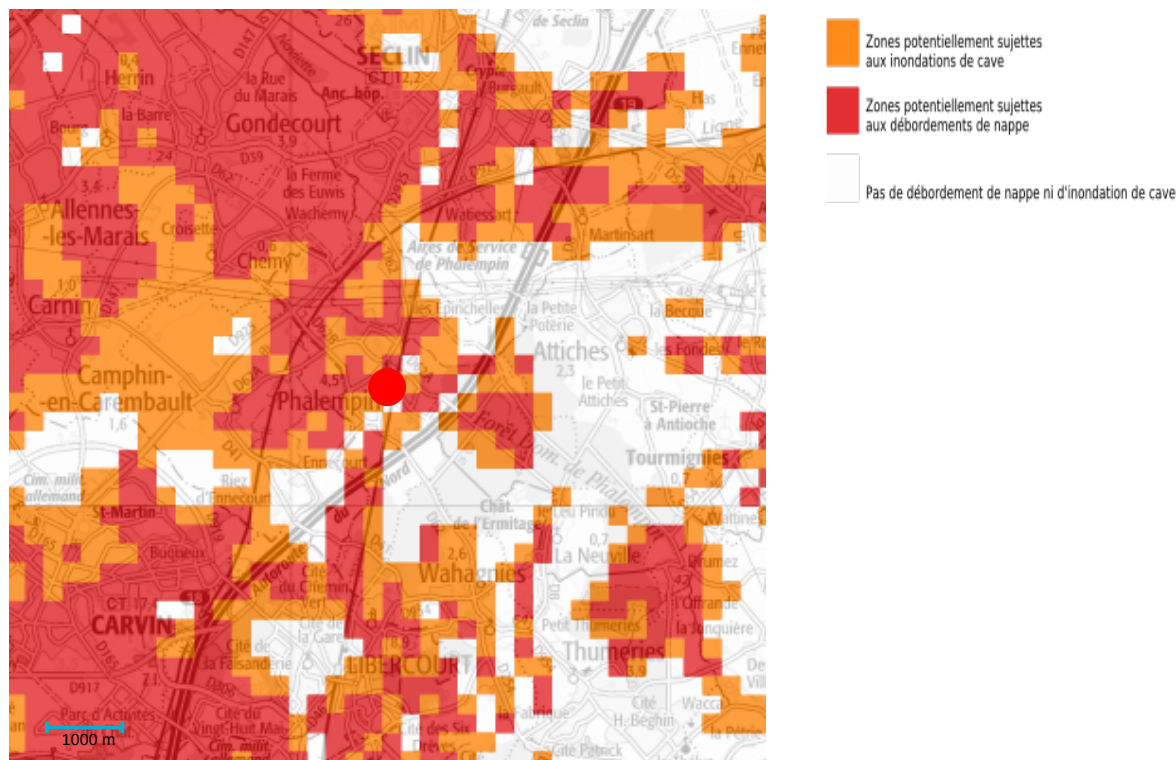
Territoires à Risques importants d'Inondations

Cette carte (Territoires à Risques importants d'Inondations – TRI) représente des zones pouvant être inondées. Ces zones sont déterminées soit en fonction d'un historique d'inondation passées soit en fonction de calculs. Trois périodes de temps sont ainsi retenues : évènement fréquent, moyen, et extrême pour situer dans le temps la possibilité d'une inondation et sa force.



ZONES SENSIBLES AUX REMONTÉES DE NAPPES

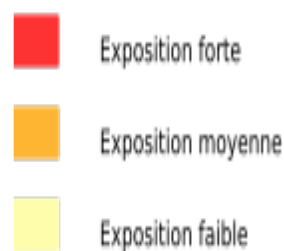
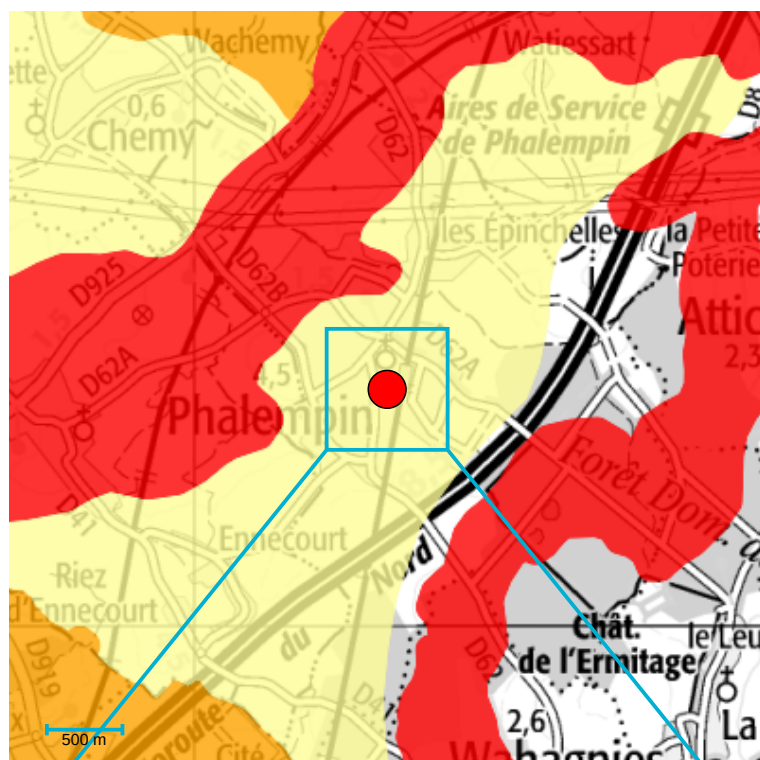
On appelle zone « sensible aux remontées de nappes » un secteur dont les caractéristiques d'épaisseur de la Zone Non Saturée, et de l'amplitude du battement de la nappe superficielle, sont telles qu'elles peuvent déterminer une émergence de la nappe au niveau du sol, ou une inondation des sous-sols à quelques mètres sous la surface du sol.



RETRAIT-GONFLEMENTS DES SOLS ARGILEUX

La consistance et le volume des sols argileux se modifient en fonction de leur teneur en eau :

- Lorsque la teneur en eau augmente, le sol devient souple et son volume augmente. On parle alors de « gonflement des argiles ».
- Un déficit en eau provoquera un assèchement du sol, qui devient dur et cassant. On assiste alors à un phénomène inverse de rétraction ou « retrait des argiles ».

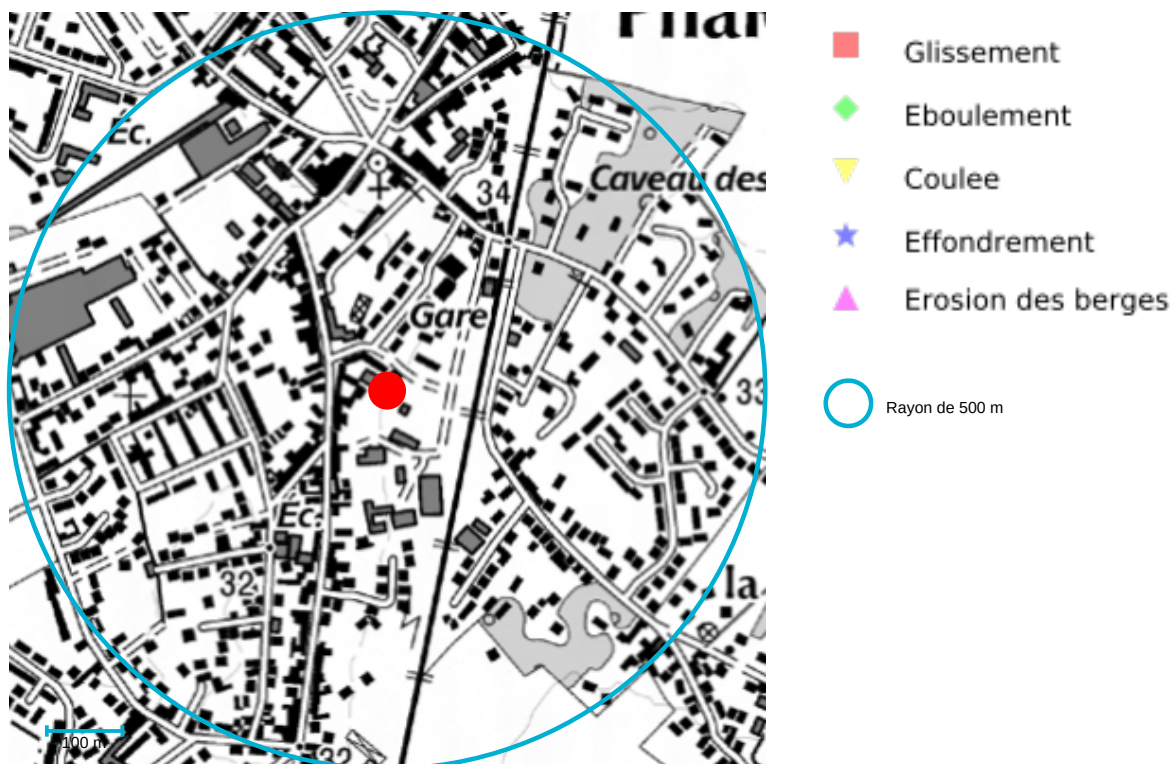


Depuis le premier janvier 2020, la vente d'un terrain à bâtir classé en zone d'aléa moyen ou fort pour les retraits gonflements des sols argileux est soumise à une étude géotechnique avant toute construction. (Voir article 68 de la loi ELAN)

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037639478>

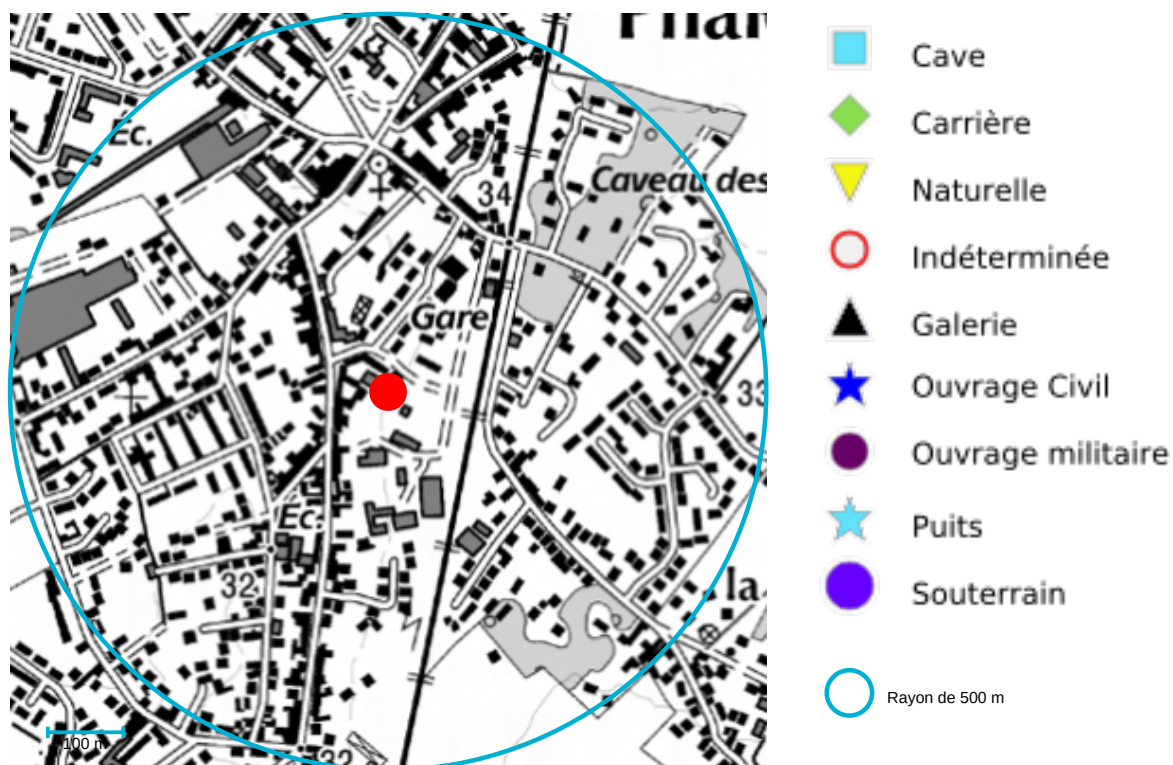
MOUVEMENTS DE TERRAIN

Un mouvement de terrain est un déplacement d'une partie du sol ou du sous-sol. Le sol est déstabilisé pour des raisons naturelles (la fonte des neiges, une pluviométrie anormalement forte...) ou occasionnées par l'homme : déboisement, exploitation de matériaux ou de nappes aquifères... Un mouvement de terrain peut prendre la forme d'un affaissement ou d'un effondrement, de chutes de pierres, d'éboulements, ou d'un glissement de terrain.



CAVITÉS SOUTERRAINES

Une cavité souterraine désigne en général un « trou » dans le sol, d'origine naturelle ou occasionnée par l'homme. La dégradation de ces cavités par affaissement ou effondrement subite, peut mettre en danger les constructions et les habitants.



ASSURANCE



Generali
Professionnels - Souscription gestion
75456 Paris Cedex 09

Votre contrat PROTECTION
ENTREPRISE ET DIRIGEANT
n° AT828838

ESSENTIEL NOTAIRES
12 RUE DU CARROUGE
71400 AUTUN

Attestation d'assurance de Responsabilité Civile

Paris, le 3 mai 2023

Generali Iard atteste que le contrat d'assurance Responsabilité Civile n°AT828838 garantit :

ESSENTIEL NOTAIRES
12 RUE DU CARROUGE
71400 AUTUN

Sont couvertes les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de ses activités professionnelles :

- 1- Exploitation d'un site internet et d'une application permettant la mise à disposition de documents d'urbanisme de type :
 - ERP (Etat des Risques et Pollution), NRU (Note de Renseignement d'Urbanisme), droit de préemption, Non Périls, Alignement, Hygiène, Salubrité, Numérotage,
 - droit de préemption, certificats de carrières géologique, concordance cadastrale, ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement), etc.
- 2- Constitution de dossiers dans le cadre de ventes, successions, formalités immobilières,
- 3- Organisation de visio-conférences, permettant la réalisation de signatures d'actes sous seing privé à distance.

TABLEAU DES PLAFONDS DES GARANTIES ET DES SOUS LIMITATIONS APPLICABLES EN CAS DE SINISTRE

GARANTIES	MONTANTS
Responsabilité Civile avant Livraison	
Tous dommages confondus	10 000 000 EUR par sinistre
Dont :	
• Tous dommages résultant de la faute inexcusable de l'employeur - accidents du travail - maladies professionnelles	2 000 000 EUR par année d'assurance quel que soit le nombre de victimes
• Dommages matériels et immatériels consécutifs	3 000 000 EUR par sinistre
• Dommages immatériels non consécutifs	500 000 EUR par sinistre
• Atteintes accidentelles à l'environnement sur site non soumis à autorisation ou enregistrement	750 000 EUR par année d'assurance

1 / 2



ASSURANCE



Attestation contrat N°AT828838

GARANTIES	MONTANTS
Responsabilité Civile Après Livraison et/ou Professionnelle	
Tous dommages (corporels, matériels et immatériels confondus) et frais confondus	3 000 000 EUR par année d'assurance
Dont :	
• Dommages immatériels non consécutifs	3 000 000 EUR par année d'assurance
• Frais de restauration de l'image de marque	200 000 EUR par année d'assurance
• Biens, documents, médias et données confiés et/ou prêtés (Dommages matériels et immatériels consécutifs) y compris frais de reconstitution	500 000 EUR par année d'assurance
Frais de prévention	
Frais de prévention	75 000 EUR par année d'assurance
Responsabilité Environnementale	
Pertes pécuniaires	500 000 EUR par année d'assurance
Dont :	
• Frais de prévention	150 000 EUR par année d'assurance
Atteinte Logique / Cyber	
Tous dommages et frais confondus	150 000 EUR par année d'assurance
Dont :	
• Frais de notification	50 000 EUR par année d'assurance
• Frais en cas d'atteinte à la réputation	50 000 EUR par année d'assurance
GARANTIE JURIDIQUE	
Défense Pénale et Recours	SOUSCRIT

La présente attestation est valable pour la période du 1er mai 2023 au 31 décembre 2023 sous réserve que le contrat ne soit pas résilié, suspendu ou annulé pour quelque cause que ce soit au cours de cette période.

Elle n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur. Elle est délivrée pour valoir ce que de droit et n'engage l'assureur que dans les limites des dispositions du contrat auquel elle se réfère.

Karim BOUCHEMA
Directeur des Opérations

2/ 2



SOURCES

Nom du fournisseur de données	Adresse du site web	Logo
GÉORISQUES	www.georisques.gouv.fr/	
BASIAS	http://basias.brgm.fr	
BASOL	https://basol.developpement-durable.gouv.fr/	
BRGM	https://www.brgm.fr/	
DATA.GOUV	https://www.data.gouv.fr/	
ICPE	http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/	
RADON	https://www.irsnn.fr/FR/connaissances/Environnement/expertises-radioactivite-naturelle/radon/Pages/5-cartographie-potentiel-radon-commune.aspx#.XSC0DugzZRo	
GÉOPORTAIL	https://www.geoportail.gouv.fr/	
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE	https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/	